

Genèse et Développement du collège Saint-Antoine de Bourbriac

HISTOIRE DE L'ÉCOLE « SAINT-ANTOINE » DE BOUBRIAC

Texte de M. Le Chanoine LOYER, publié en 1948 dans le bulletin paroissial de Saint-Briac

Vers l'an 600, Saint-Briac, aidé par des moines, fonda un monastère à Bourbriac et à l'ombre de cette maison de Dieu, les petits briacins trouvèrent les premiers éléments de la civilisation, le catéchisme et l'école.

Plus tard, et pendant des siècles, les presbytères eurent des écolâtres¹, des prêtres ou des clercs chargés de l'enseignement des enfants.

Pendant la Révolution, les prêtres de Bourbriac furent obligés de se cacher ou de s'exiler délaissant l'église paroissiale devenue le temple unique de « l'Être suprême » (les laïcs y chantaient des grand-messes sous la présidence des Commissaires de la Révolution).

Après l'Empire, Jean Robert de la MENNAIS fonda, pour les enfants de France et des Colonies, l'Institut des Frères de Ploërmel en 1817 ; la maison de Saint-Briac établie, rue Notre-Dame, date de 1819. Le Fondateur mourut en odeur de Sainteté en sa maison de Ploërmel le 26 décembre 1860. Le premier Frère de la nouvelle Congrégation était originaire de Saint-Adrien. Il s'appelait en religion, Frère Adrien. Le bon religieux mourut à Plouguernevel peu avant 1830, après avoir donné à son Institut une longue preuve de son dévouement absolu.

En 1817, les membres du Conseil Municipal déclarent qu'il est utile d'avoir un instituteur dans la commune de Bourbriac, en raison de la grande population, pour l'éducation de la jeunesse qui croupit dans l'ignorance. Le Conseil Municipal porte au budget communal la somme de 250 francs pour le traitement de l'instituteur et de 36 francs pour son loyer.

L'abbé LE BIVIEC, sous-diacre est présenté par Mr. LE MAT, curé de Bourbriac, réunissant les qualités requises pour la fonction, est agréé par le Conseil Municipal le 12 mars 1817. L'École est toujours au presbytère.

En l'an 1829, les deux premiers Frères de Ploërmel : le Frère Irénée (Yves Marie LE GUYADER), originaire du pays de Tréguier et un autre (dont nous ignorons le nom), arrivent à Bourbriac comme maîtres d'école, appelés par Mr. BIDAN, curé-doyen et fondateur de la première école à Bourbriac. Les deux prêtres s'installent donc à « Pont-ar-Iar » dans une vieille maison toute décrépie, là où s'élève actuellement la belle maison de la nouvelle Gendarmerie.

La maison de « Pont ar-Iar » étant devenue trop petite à cause du nombre croissant des élèves, une classe est faite à côté de la fontaine Saint-Briac dans le local occupé aujourd'hui par Mme CONNAN. C'est vers cette époque que l'enfant du Helloc'h, Mr. LE GRAËT, le grand-restaurateur du petit Séminaire de Plouguernevel, fréquente l'école des Frères à Bourbriac.

Dès 1830, le Conseil Municipal vote une somme de 160 francs pour être versée au directeur de l'école, le Frère Irénée.

En 1840, le Frère Irénée quitte Bourbriac pour l'école de Tréguier dont il prend la charge ; Il est remplacé par le Frère Augré, un morbihannais.

Au mois d'août 1842, arrive le Frère Astère (Jean de COURSON), originaire du pays de Plouha. Il reçoit la direction de l'école communale. Le Frère Astère est un religieux plein de modestie, remarquablement doué et universellement respecté dans la paroisse. Pendant 38 ans, il ne cesse de se dépenser pour l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants de Saint-Briac. Affaibli par l'âge et usé par un

¹ Au Moyen Âge, ecclésiastique dont la principale fonction était d'enseigner aux jeunes gens qui se destinaient au service de l'Eglise les humanités et les devoirs de leur profession.

labeur pénible et ininterrompu, le noble religieux finit sa belle carrière en 1880.

Il meurt en sa magnifique école de la route de Guingamp, école que les Frères, aidés de la Municipalité et de la Paroisse, viennent à peine d'achever.

En effet, la maison de « Pont-ar-Iar » menace ruine. L'emplacement est trop restreint pour y bâtir une importante école. La construction d'un vaste établissement situé sur la route de Guingamp est décidée. Les travaux, commencés en 1876, sont terminés en 1880. Dès l'année 1878, les Frères prennent possession de leur nouvelle et confortable demeure.

Le successeur du Frère Astère, le Frère Marius (Mr. François JOUANJEAN) reçoit le titre d'Instituteur intérimaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie ; quelque temps après, on le nomme Directeur avec deux adjoints ; le Frère Altin et un autre appelé « Ar Frer Bihan ».

Mais la Franc-maçonnerie veille : une loi de 1880 exclut les religieux de l'Enseignement Public. La Municipalité de Bourbriac tient bon et refuse catégoriquement de changer ses Maîtres d'école et ce n'est qu'en 1883 que les Frères de Ploërmel doivent quitter l'école de la route de Guingamp où ils ont enseigné pendant 5 ans. Ils ont fait un stage de 54 ans à Bourbriac.

Sous le coup de l'expulsion et de la laïcisation, les Frères ne trouvent plus d'abri, ni pour eux-mêmes, ni surtout pour leurs élèves. Leur départ fut péniblement ressenti par les familles. Des liens d'amitié, de vive reconnaissance s'étaient formés entre les paroissiens et leurs instituteurs ; tous les pères de famille d'alors avaient été eux-mêmes les élèves soit du Frère Irénée, soit du Frère Astère. Ce fut, dit Mr. OLLO, « *une explosion de regrets au sein de la population* ».

Si Mr. LE GOFF était resté curé à Bourbriac, il aurait probablement aménagé, construit immédiatement une maison d'école, dite libre cette fois. Monseigneur l'avait nommé en mai 1882, curé-archiprêtre de Tréguier. Là, les Frères

avaient été laïcisés, et les classes fermées. Aussitôt, le pasteur bâtit une maison qui devint florissante.

Le Frère Marius fut chargé de créer une école à Saint-Pierre Quilbignon, près de Brest et Bourbriac resta sans école chrétienne de garçons (c'est-à-dire pendant 15 ans) jusqu'à ce que Mr. OLLO eut mené à bonne fin le vaste projet qu'il avait conçu dès son arrivée.

Le dimanche 16 octobre 1897, il faisait part à la population de son plan de construction d'une école libre. Son zèle et sa ténacité triomphèrent. Les nombreuses difficultés qui surgirent pour l'exécution du projet de l'école Saint-Antoine, si admirablement située sur la route de Plésidy, sera son oeuvre en même temps que le résultat d'un concours de bonnes volontés.

Un prêtre, dont la famille était originaire de Bourbriac, proposa un terrain admirablement placé : le généreux donateur, Mr. le Chanoine Jean Marie JULOU, recteur de Loguivy-Plougras, était un prêtre très attendu dans la construction des bâtiments scolaires. Son offre fut agréée avec joie par M. OLLO. L'emplacement avait déjà été choisi pour y bâtir un presbytère.

De nombreuses difficultés surgirent. Le Comte du ROSCOAT, conseiller général du canton fut le bras droit de Mr. le Curé et travailla constamment à aplanir les voies. Monsieur le Supérieur Général des Frères de la Mennais approuve la fondation d'une nouvelle école, avec promesse d'y mettre des Religieux.

Un briacin, le Frère Tugdual dressa un plan. Le devis fut établi par un vieil entrepreneur de la localité, Ollivier LE MEN, secondé par Joseph OLLO, frère de M. le Curé.

Le 7 décembre 1897, des ouvriers creusaient et découvraient une carrière de moellons dans un champ gracieusement mis à la disposition de Mr. le curé par Jeanne Yvonne LE DIOURON, présidente des Enfants de Marie ; le sable extrait d'un champ voisin du chantier, est offert par

M Le COCQ, maire de Corlay. Les paroissiens rivalisent de générosité pour le transfert des matériaux.

M.OLLO voulait que l'oeuvre fût exclusivement l'affaire des briacins et que le travail fût réservé aux ouvriers de la paroisse ; il convoqua au presbytère : tailleurs de pierres, maçons, charpentiers, menuisiers et passa des marchés avec chaque catégorie de travailleurs.

La maison fût mise sous le vocable de Saint-Antoine de Padoue très vénéré de la population. C'est à lui que Mr. le curé avait spécialement recommandé ses projets et voué une grande dévotion.

Je m'en voudrais de ne pas vous communiquer les réflexions élogieuses de Mr. OLLO à l'égard des artisans et des ouvriers de cette époque. Les voici :

« Je dois signaler le vénérable président du « Cercle Catholique », Ollivier LE MEN, simple maçon et tailleur de pierres, au début de sa carrière, devenu malgré son ignorance des lettres et des arts par sa probité et sa compétence bien connues, un entrepreneur. Ollivier ne conseillera jamais les dépenses inutiles, ni n'exagérera pas davantage le prix de la main d'oeuvre. Bien que ne sachant, ni grammaire, ni arithmétique, il fera avec grande exactitude les comptes les plus compliqués. Esprit fin, conscience timorée, compétence dans les travaux, connaissance vraie des matériaux, telles sont les qualités qui le distinguent et qui me décidèrent à recourir à ses conseils. »

Les tailleurs de pierre étaient Yves MALLET, ses deux enfants Xavier et Arthur et Pierre LE TREIZE. Ceux-ci exploitaient les carrières de Tal-an-dour situées près du moulin du Corong. Yves PEILLET, autre tailleur de pierre travaillait seul dans la carrière de Milin-à-Roz. C'est peut être lui qui a fourni le plus grand nombre, de blocs de granit.

Les maçons employés à la construction étaient Jacques LE MEN, ses deux fils Yves et Joseph, Yves LE FLOCH et François LE PROVOST. Ces cinq hommes aidés de leurs servants ont fait la

maçonnerie de la maison des Frères, depuis les fondations jusqu'aux combles.

Les classes ont été construites par Jean LE MEN, Pierre LE MEN, Sébastien LE MEN et son ouvrier.

Le curé rend hommage à la vaillance de ces ouvriers et il précise qu'ils ne chômèrent pas le lundi. Il rend également hommage au dévouement et à la complaisance de tous ses paroissiens qui pendant la durée des travaux de l'école de Saint-Antoine répondirent à son appel quand il s'agissait de faire des corvées. L'exemple, dit-il, fut donné dès le début par les familles les plus en vue dans la paroisse il cite des noms, je ne vous énumère que quelques villages : Tanouédou, DrézitVian, Tividou, Helloc'h.

A la mi-août de l'année 1893, les travaux touchaient à leur fin; la cour de récréation était nivelée, plantée de tilleuls, bordée d'une haie d'épines du côté de la route, le jardin prenait forme, recevait des plants de poiriers et de pommiers.

Le nouveau directeur, Frère Amilien (H. LE FLANCHEC de Trébeurden) titulaire depuis 30 ans de l'école d'Hénanbihen, fit la déclaration d'ouverture le 25 Août de la même année. L'école privée de Garçons dénommée l'école Saint-Antoine s'ouvrit officiellement le 2 Novembre 1898. Du premier coup, elle comptait cinquante internes et cent trente inscriptions. L'année suivante elle augmentait sensiblement ses entrées.

Le creusement du puits, était indispensable; ce fut un travail pénible, long et coûteux, le curé doyen raconte que pour trouver de l'eau sur la propriété de Saint-Antoine, il eut recours à un sourcier, maçon de son métier. Le nom de cet ouvrier n'est pas indiqué. On le vit promener sa baguette de coudrier dans le jardin, la cour, à deux endroits, elle se recourba entre les mains du chercheur de sources. Il déclara, avec assurance, qu'il y avait de l'eau à 18 mètres de profondeur et qu'à 20 mètres au minimum la nappe d'eau était abondante : C'était vrai !

Monsieur OLLO avait déjà expérimenté la puissance de la baguette divinatoire; il fit creuser, mais à 3 mètres il rencontra le roc et ce n'est qu'à coups de mine que les puisatiers arrivèrent à 55 pieds de profondeur et trouvèrent de l'eau en abondance.

Cette expérience du coudrier a été faite tout récemment avec succès avant de creuser un puits à l'école Saint-Briac.

Je vous conseille de l'essayer avant d'entreprendre ce travail parfois difficile et risqué.

L'école Saint-Antoine coûta plus de 30.000 francs. Le fondateur put recueillir cette somme et payer toutes les factures dans le courant de l'année qui suivit la fin des constructions.

Il avait son oeuvre tellement à coeur qu'il ne recula devant aucune démarche même pénible pour couvrir les frais de son entreprise. Il quêtait en dehors de la paroisse auprès des âmes généreuses qu'il connaissait, des prêtres originaires de Bourbriac, des propriétaires, des familles aisées comprirent que l'oeuvre de M. OLLO méritait leurs sympathies et lui apportèrent leurs cotisations. La plupart des familles de la paroisse préféraient offrir leur concours en faisant des charrois ou d'autres corvées.

"Bénie soit la Providence qui m'a procuré les ressources suffisantes pour faire face à cette grosse dépense; qu'elle fasse prospérer l'école pour le plus grand bien de la population de Bourbriac et des paroisses voisines !"

M.OLLO termine son mémoire en ces termes.

Monseigneur FALLIERES, Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier voulut donner au zélé curé, une marque de son estime et de sa gratitude. Il vint, lui-même, bénir solennellement l'école Saint-Antoine le 16 mai 1899 et nomma M.OLLO Chanoine Honoraire de la Cathédrale de Saint-Brieuc.

Les Directeurs de l'école furent successivement :

- le Frère Amilien,
- le Frère Louis (Mr. GUENNEGAN),

- Pierre MAHE devenu Maire de la commune, mort au Champ d'Honneur pendant la Guerre 1914-1918,
- Mr. LE CLECH,
- En avril 1919, la direction de l'école passa à Mr. l'abbé LE GAC qui ne cessa d'en améliorer la situation et de la faire prospérer.

C'est à lui que revient la construction de la coquette Chapelle dont le pignon donne sur la route de Plésidy et où les enfants pensionnaires entendront la messe sur la semaine et pourront faire la prière du soir. Avantage bien appréciable pour les écoliers qui n'auront plus à craindre ni le froid ni la pluie pour assister à la messe et faire leurs dévotions. Cette chapelle fut bénite le 21 juillet 1925 par M. le Chanoine HIDRIO, directeur de l'Enseignement Libre.

Pendant onze ans, de 1919 à 1930 Mr. l'Abbé LE GAC s'ingénia à donner à son école une prospérité toujours croissante. En novembre 1930, l'Abbé LE NOAN prend la direction de l'école, il est remplacé moins de 2 ans après, par l'abbé COLLET qui consacra à l'école de Bourbriac toute sa jeunesse sacerdotale de janvier 1931 à août 1945.

Pendant quatorze ans il travailla au milieu de très grandes difficultés, on n'était pas riche en ce moment là à la campagne, à redonner à l'école sa prospérité d'autrefois. Et il y réussit à merveille, grâce à sa ténacité, grâce surtout à ses talents de professeur que tous se plaisent à reconnaître. Il pouvait désormais passer le gouvernail à un dévoué serviteur de l'école, un enfant de Bourbriac qui y enseignait déjà depuis octobre 1939, l'abbé Abel LE CAËR.

A ce dernier, nous devons la réalisation d'un projet préparé de longue date par Mr. l'abbé COLLET, la consolidation de la maison dont Mr. le Chanoine OLLO n'avait pas prévu les faiblesses. Des contreforts à l'extérieur, des poutrelles en fer à l'intérieur lui donneront encore pour cinquante ans et davantage.

ÉCOLE Saint-ANTOINE, vie et construction

Résumé du sermon de M. OLLO, curé doyen de Bourbriac, lu sans doute en breton, à la grand-messe, du dimanche 18 janvier 1898 :

«J'ai la joie de vous annoncer une bonne nouvelle. Une école de Frères va bientôt être bâtie dans la commune.

Vous avez, presque tous, été élevés par des congréganistes. Nous voulons procurer à vos enfants le moyen de recevoir eux aussi une instruction chrétienne.

Vous allez, je suis sûr, vous poser ces deux questions :

- Pourquoi une école nouvelle ?

- Comment m'y prendrai-je pour bâtir cette école ?

D'abord qu'on ne m'accuse pas de faire de la politique.

D'après le dictionnaire Larousse, la politique est... Moi, je ne suis pas chargé de gouverner le peuple, peu m'importe comment s'appellera le gouvernement : Monarchie, empire, république, je sais que je lui dois obéissance, excepté s'il me donne des ordres contraires aux lois de Dieu et de l'église. En temps d'élection je vote et j'engage les autres à voter selon leur conscience pour des gens honnêtes, capables, amis de la religion.

En faisant construire une école, je n'entre pas en lutte avec les lois de l'état, je profite de la liberté qui est laissée aux catholiques, l'état a cru que l'enseignement religieux ne pourrait être donné à l'école, nous pensons le contraire et nous serons simplement dans notre droit, car nous avons besoin de l'école chrétienne pour conserver la foi qui est une lumière vacillante sur laquelle il faut veiller sans cesse, de peur qu'elle ne s'éteigne.

La foi est encore une plante délicate qui a besoin de soins incessants pour produire des fruits. L'âme de l'enfant réclame aussi une culture religieuse, qui ne peut être donnée de trop bonne heure, et pour le former à la vertu il faut commencer tôt et surtout prêcher d'exemple.

L'enseignement n'est pas complet si on n'explique pas à l'enfant ce qu'est Dieu, ce qu'est Jésus Christ - ce qu'est l'Église, quels sont les devoirs religieux et les pratiques nécessaires ». Cet enseignement ne peut être donné.

1er par les parents à qui le temps, le désir ou les moyens manquent le plus souvent.

2e ni par les prêtres qui ne peuvent consacrer à l'enseignement leurs jours déjà trop remplis.

Il doit donc être donné par les maîtres à l'école ainsi que le dit d'ailleurs le catéchisme. Ce que les enfants apprennent est peu mais il faut que l'enseignement religieux soit donné de telle façon qu'il ne sorte jamais de la mémoire.

D'ailleurs à l'école des frères vos enfants recevront une aussi bonne instruction et peut être même une meilleure qu'à l'école laïque.

Comment je bâtirai l'école ? Avec quelles ressources ?

Grâce à des chrétiens généreux j'ai déjà 18.000 f. Je compte que 21.000 f me suffiront pour faire une école à 4 frères. Je ne puis demander à l'état, ni à la commune ni à la fabrique, sûr que je serais de ne rien obtenir.

Je ne vous demanderai non plus rien. Lorsqu'on a bâti la maison d'école des instituteurs vos contributions ont augmenté de 1/5.

La nouvelle construction ne vous coûtera rien ; cependant elle vous appartiendra, elle sera entièrement votre propriété. Il me manque donc encore 3.000 francs ; je quêterai dans la paroisse, mais je n'accepterai pas moins de vingt francs, ceux qui voudront donner moins mettront leur offrande dans le tronc de Saint-Antoine. Ce saint a rapporté en 3 ans 1.500 francs qui ont été donnés aux pauvres. Désormais l'argent qu'il recevra sera déposé pour la construction de l'école des frères.

Donnez-lui avec confiance, pour un franc il saura bien vous rendre 100 francs et plus.

Voici une liste de gars que je prie de faire des charrois pour la nouvelle construction.

M. M

Bourbriac, le 28 janvier 1898. Le directeur de l'école. Nicol

On peut lire sur les linteaux des fenêtres de ce bâtiment construit en 1898 :

**LEONE PP XIII / DD FALLIERES
EPISC/ HAS EDES JUVENTUTI/ IN
CHRISTO EDUCANDAE E BREX
PRUNT/ JP OLLO PAROCHUS/ E NI
LLIOT RECTORCI/ D DU ROSCOAT
CONS GENCLERO POPULOQUE/
OPE ET OPERE SUBVENIENTIBUS.**

« Ces bâtiments ont été construits pour l'éducation chrétienne de la jeunesse du temps de Léon XIII pape et de Mgr Fallières évêque, du Roscoat conseiller général, par les gens de Bourbriac et l'aide du clergé : Ollo curé de la paroisse. »

Saint-Antoine devient internat

Le premier adjoint de Mr. HILLION était à cette époque Pierre-Marie MAHE (ancien frère de la doctrine chrétienne) (1879-1915), devenu commerçant et directeur de la jeune école Saint-Antoine qui avait ouvert ses portes en 1898. École qui avait été fondée 15 ans après le vote des lois laïques de Jules Ferry. Mais des écoles chrétiennes avaient existé auparavant à Bourbriac. Les Frères avaient fait construire une école de garçons. Actuellement, ce sont les bâtiments de la poste.

Mr MAHE publiait également un journal local, « *Stereden Boulvriak* » (l'étoile de Bourbriac), petit journal bilingue d'informations pratiques locales.

En 1909, Mr MAHE va être condamné par le tribunal correctionnel pour avoir tenu illégalement un pensionnat dans son école.

A ce moment, la guerre scolaire battait son plein et Mr. MAHE était évidemment le concurrent de l'école publique.

Le sous-préfet, dans le but de remonter le moral des Républicains et des enseignants laïques de Bourbriac (ce sont ses propres mots) décide de suspendre administrativement Mr MAHE.

Le préfet va refuser de le suivre et ne va accorder à son subordonné, qu'un mois de suspension que les gendarmes vont devoir signifier à l'intéressé.

En fait, on prépare déjà les élections de 1912 où il est question de voir Mr MAHE prendre une tête de liste.

Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions des articles 87 de la loi du 30 octobre 1886 et 156 du 18 janvier 1887, j'ai l'honneur de vous informer que je suis dans l'intention d'amener un pensionnat à l'école primaire élémentaire que je dirige à Bourbriac.

Le local sera celui de l'école libre de garçons, située à Bourbriac, route de Plésidy.

Veillez agréer

Monsieur le Maire, l'assurance de mon profond respect. Signé : Pierre Marie Mahé.

Nous maire de la commune de Bourbriac.

Vu la loi du 30 octobre 1886 art : 37

Vu le décret du 18 janvier 1887

Vu la lettre ci-dessus du 3 octobre 1914, par laquelle M. Pierre Marie Mahé maire de cette commune nous informe de son intention d'amener un pensionnat à l'école primaire élémentaire, pour laquelle il a fait une déclaration le 29 août dernier, dans le local actuel de l'école libre des garçons. Donnons acte à M. Pierre Marie Mahé de sa déclaration.

Fait en mairie de Bourbriac : Le 3 octobre 1914.

Pour le maire empêché le 1er adjoint

Jean Steunou.

Période de l'Abbé LE GAC

Après la guerre 14-18, il y a eu un frère qui était à la fois directeur de l'école, entrepreneur forestier et vendeur de bois d'œuvre, et par la suite maire de Bourbriac. Esprit ouvert, il a fait construire l'école de Saint-Houarneau au cours de sa mandature.

l'entrée, nous avions nos repas dans la même salle. Pour le petit déjeuner, les élèves, qui avaient du pain blanc, nous en donnaient une tranche. A l'époque les cultivateurs pratiquaient l'échange : ils fournissaient du blé et le boulanger, le pain. Aspirant à devenir recteur de paroisse, l'abbé LE CAËR fut nommé à Kerien en 1948. Il transmit les finances (500 F) au jeune prêtre nommé en lui recommandant de bien veiller à la marche de l'école et de démissionner s'il en sentait le besoin.

L'abbé Bertrand BONNIEC

En 1947, l'abbé Bertrand BONNIEC, originaire de Ploulec'h, fut nommé adjoint de l'abbé LE CAËR, à l'âge de 24 ans. La première année, il fut chargé du cours préparatoire. Il essaya d'adopter les méthodes de l'abbé LE CAËR. En 1948, lorsque l'abbé LE CAËR fut nommé recteur de Kerien, l'abbé BONNIEC, n'ayant pas encore 25 ans, âge requis pour être directeur d'un pensionnat, devint le supérieur. Mr. Toussaint ROPARS, originaire de Pleumeur-Bodou, devint directeur de l'école, remplacé par la suite par l'abbé BONNIEC qui eut comme adjoints, l'abbé LE JEUNE Henri de Lanvellec, l'abbé LE ROLLAND Yves de Pommerit-Jaudy, et Paul TREGOAT. L'abbé LE JEUNE prit en mains la classe du CM2 et du certificat d'études et il obtenait toujours beaucoup de succès. André TREMEL de Bégard arriva en 1950. Ce fut la nouvelle équipe de base en des années de vaches maigres et de pain noir. Des temps héroïques où on visitait les familles à bicyclette ou à moto, et où on se faisait peintre et maçon pendant les vacances. L'abbé LE ROLLAND était, à ses moments libres, maître jardinier secondé par Ludo MAY.

Puis arrivèrent, quand le Collège commença à se développer, Michel RIVOALAN (Français et Géologie), Mme RIVOALAN (Français, Latin et Anglais), Hervé COLLOBERT, directeur adjoint, (professeur de Maths et Sciences Physiques), qui devint après 20 ans de

remarquable travail à Saint-Antoine, directeur de Saint-Dominique à Guingamp, Christian MICHEL (Sports et Espagnol) qui devint par la suite directeur diocésain des sports scolaires, Georges MICHEL (Sports), Aimé LE DUIGOU (Sports), Hélène DANIEL (Anglais et Français), l'abbé François QUINTIN (Anglais et Français). Il avait été nommé à Bourbriac lorsque l'abbé LE JEUNE fut nommé directeur à Pontrieux à la place de l'abbé QUINTIN. Maurice DESMARTIN (Français et Histoire et Géo), Chantal LEGROS (Allemand), Jean-Yves DENIS (Français et Histoire Géographie) Paul LE MOIGNE (Atelier et Informatique), Joël LE ROUX (Français, Anglais), Jean-Yves DENIS (Français et Histoire Géo) Melle COZIC (Maths), Joseph DUVAL (Espagnol) Anne AUFFRET (Chant et Sciences,) Christiane LE MOIGNE (Français) Yvette PHILIPPE (Anglais, Français) Annick KERBŒUF et beaucoup d'autres qui contribuèrent, chacun dans sa discipline, à la renommée de l'établissement, car pour faire un Collège il faut, bien sûr, des bâtiments mais surtout une bonne équipe d'enseignants et nous avons toujours eu une bonne équipe.

En Primaire, nous avions aussi les classes des garçons. C'était très précieux pour bien préparer les enfants à entrer en Sixième. Nous avons beaucoup apprécié l'équipe de Monique LE BARS, en charge du CP ; et ensuite de nombreuses années du CM2 avec toujours beaucoup de succès à l'examen d'entrée en Sixième et à l'examen des Bourses quand fut votée le 23 décembre 1959 la loi DEBRÉ, qui reconnut l'enseignement privé d'Utilité Publique, tout en lui reconnaissant son "Caractère Propre". Louis MAHE, Marie LAPOUS et d'autres, les surveillants, par contre, partaient au bout d'un an ou deux, sauf Henri BROCHOT et quelques autres.

A la cuisine aussi, après Adèle LARMET, (une maîtresse-femme), nous avons eu pendant 23 ans, Mme SIMON, secondée par Mme Anne LE FLOCH, Mme Madeleine LE GROUYERE, Mme

Marie TREMEL, Mme Eugénie TROËL, Pierre LE SAUX et d'autres. Une équipe de personnes qui a aimé leur travail au service des enfants et de l'école, et cela pendant de nombreuses années.



Débuts difficiles du Collège

Reprenons l'histoire du Collège : en 1950 après une tentative d'ouverture d'une classe d'agriculture, les parents d'élèves rétorquaient : « Une école d'Agriculture pour quoi faire ? Il n'y a pas besoin d'aller à l'école pour apprendre à étaler du fumier !!!! ». Jean DEREAT fut le seul élève à étudier le gros livre d'agriculture qui servit plus tard aux cours par correspondance. L'abbé BONNIEC se dit, en 1951, « Il faut cependant que je pousse les enfants un peu plus loin que le Certificat d'Etudes Primaires ». Mais la difficulté venait des enfants, qui, à 14 ans, voulaient rester travailler à la ferme. Toutefois, malgré le faible effectif, l'abbé BONNIEC ouvrit une Sixième. Il enseignait toutes les matières sauf l'Histoire et les Sciences Naturelles, domaine d'André TREMEL.

Les deux premiers élèves, Jean MOËL et Amédée CHAFFOTEC, que nous avons présentés au bout de trois ans au brevet d'études du 1^{er} Cycle (BEPC) furent reçus ; cette même année, l'abbé LE JEUNE a présenté 17 élèves au Certificat d'Etudes Primaires, 17 furent reçus ! L'année suivante, nous avons réitéré avec 4 élèves au BEPC, les 4 (HENRY, SOLO, SOYER, CORREC) furent admis ; 10 années durant, nous n'avons eu aucun échec, alors que

nous avons 4 niveaux d'études dans la même classe.

1953					
D.I.R. : 12 PRÉSENTES - 10 REÇUS					
CORBIO	JOSYF	43 3/4 /70	LE HERBER	ERNEST	36 3/4
DRUILLEWNEC	ANNE	45 3/4	WAGREDOU	MELOEL	41 1/4
LE FUR	Joseph	51	MARTIN	ARNAUD	41 1/4
LE FAUCHER	JEAN	49 3/4	TINCENIN	M.P.	39 1/2
LE GALL	Joseph	35 3/4	LE HARS	ARNDOR	52 1/2
D.E.P. : 15 PRÉSENTES - 14 REÇUS					
CACODAL	J.P.	120/210	MAGAROU	NICHOL	143 1/2
CORBIO	Joseph	144	MARTIN	ERNEST	153 B.
STILLOU	ALBERT	132	LE HERBER	ERNEST	154 B.
DRUILLEWNEC	ANNE	120 1/2	TINCENIN	J.P.	115
LE BARS	ALBERT	120	STOUBANNEC	ALC.	126
LE GALL	Joseph	133 1/2	SAYDAN	ERNEST	122
LE FUR	Joseph	128 B.	LE DUBIGOU	J.P.	127 1/2
C.E.P. : 10 PRÉSENTES - 10 REÇUS					
CHAMBEY	ETIENNE		GOVET	LEON	
COARZEUX	JAN		FYBRO	ERNEST	
PERCOUC	J.P.		LE GUILCHER	ERNEST	
PHUVERIE	JOSEPH		LE GUILCHER	ERNEST	
LE GARLANTEBERG	YVON		SIMON	JAN	
BREVET : 2 PRÉSENTES - 2 REÇUS					
CHAFFOTEC Amédée		Le Moël JEAN			
CERTIFICAT SUPÉRIEUR : 5 PRÉSENTES - 5 REÇUS					
ESTIN	ROGER	75 /100	B. Ier	81215 A JEAN	55 1/4
TORLON	LOUIS	57			
LE BULCHER	LOUIS	57 1/4			
TOTAL : 44 PRÉSENTES - 41 REÇUS					

L'Espoir

Au bout de 8 ans, nous avons eu un effectif suffisant pour ouvrir une classe de sixième indépendante des autres cours. Grâce aux succès aux divers examens (bourses, certificat d'études, certificat supérieur, examen d'instruction religieuse) et à la discipline de l'établissement, les élèves affluèrent. Grâce aussi à la création en 1952 d'un bagad d'enfants à Saint-Antoine dont Mr Joseph CADOUDAL et l'abbé LE SAINT furent les initiateurs, mais surtout grâce au dévouement d'Etienne RIVOALLAN, qui venait faire répéter les enfants durant les récréations. Ce bagad, au bout de peu d'années remporta, des succès à Brest au concours des bagadoù. En août 1960, il gravit l'ultime échelon de l'élite en accédant à la première catégorie, en compagnie des villes de Rennes et de Brest. Malheureusement, pour le bagad et pour le pays, Etienne eut un accident mortel de mobylette en allant à une répétition chez Jacky RAOULT à Kerien, un soir de janvier 1961.



Daniel PHILIPPE prit alors sa succession et poursuit son oeuvre jusqu'à son départ pour le service militaire. Au concours de Brest d'août 1961, le bagad obtint la meilleure note de la catégorie...

Né à Saint-Antoine dans les années 50, le bagad a, sous différentes formes, maintenu son activité jusqu'à nos jours. Faut-il noter que Daniel PHILIPPE, l'un des premiers membres du bagad, a été neuf fois champion de Bretagne.



Période de constructions

Comme l'effectif du Collège augmentait d'année en année, il fallait construire des dortoirs, des classes, des réfectoires. Le premier bâtiment sur la première cour fut le grand réfectoire et le dortoir à l'étage. Le Chanoine LE PROVOST, curé de Bourbriac, en fut l'instigateur et la paroisse, aidée par la kermesse, en prit la responsabilité (2 millions de Francs en 1952). L'école se chargea de meubler les lieux. Le rez-de-chaussée devint le grand réfectoire : les tables avec tiroirs furent fabriquées par Auguste COLAS (père de

Roland, élève) de Tréglamus, une partie fût consacrée à des douches, installées par l'entreprise MACE de Guingamp. Ces douches servirent aux pensionnaires et surtout aux colonies de vacances. Le bâtiment fût construit par les frères JOUAN et la menuiserie par Adolphe LE GUILCHER.

Les plans de toutes nos constructions furent l'oeuvre bénévole de Mr MAHE (ingénieur TPE). En 1957, la paroisse et l'école financèrent la construction de l'étage sur le bâtiment de la première cour. Ce fut un nouveau dortoir avec chambre de surveillant et salle d'eau (froide!) et une classe desservie par l'escalier de secours. Ce fut l'oeuvre de l'entreprise d'Alfred HELARY.

On construit sur le jardin

Les effectifs du collège devenant suffisants, nous avons acheté une baraque (5 000 F!) qui avait servi de logements aux habitants de Lorient pendant la guerre. Le courrier qui nous demandait d'enlever le baraquement à cause de la venue prochaine du Général de Gaulle, Président de la République, ne nous est jamais parvenu. La poste était en grève. Les services de la ville de Lorient ont dû démonter et déposer les pièces détachées dans un champ, si bien que nous n'avons eu qu'à les embarquer dans des camions. Le remontage et les divers aménagements intérieurs ont été faits durant les vacances d'été. L'abbé LE ROLLAND était le maître d'oeuvre, nous étions ses ouvriers. Etienne RIVOALLAN venait nous aider à ses moments libres. A la rentrée, nous avons pu y installer trois classes, un local de prières et un autel, un petit local pour les produits de chimie, un logement pour Mr et Mme Henri LOSSOUARN, instituteurs, et deux bureaux, un pour Marie Annick MARJOT, secrétaire-comptable et plus tard un autre, pour Michèle GUEGAN, 2^e secrétaire.

MONOGRAPHIE DE CARNOËT

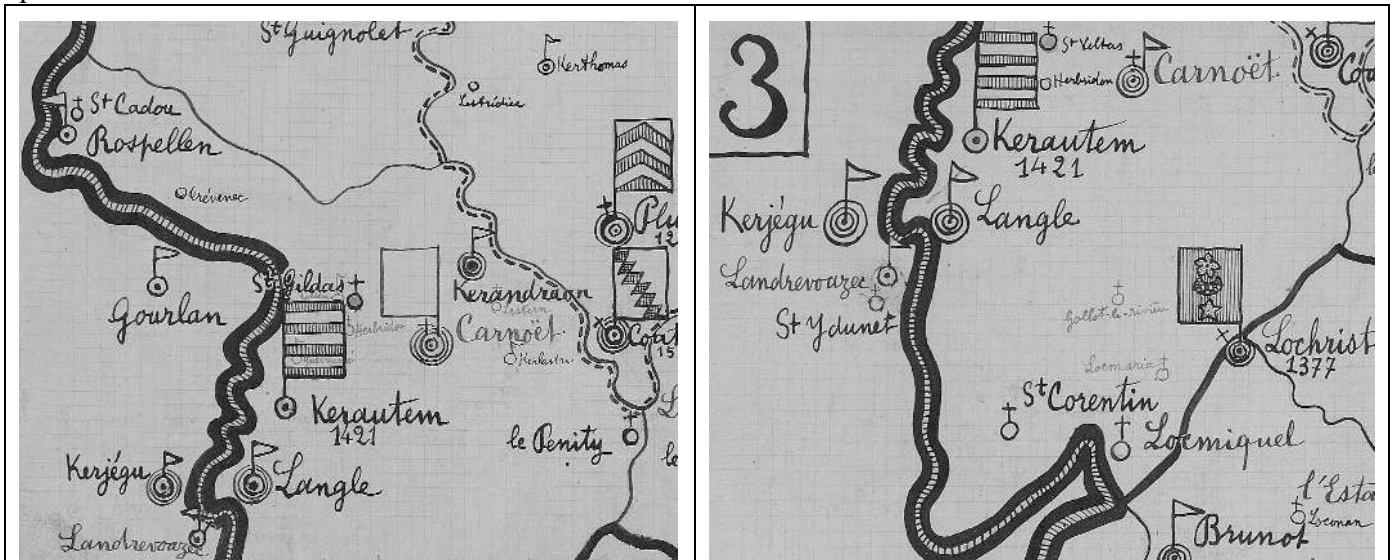
Introduction

On ne manquera pas de se demander ce qui m'a déterminé, moi un habitant de Callac, à choisir comme sujet d'étude Carnoët ; il est vrai que c'est une commune très intéressante, mais c'est surtout le fait que mon père y est né.

Au premier abord, le travail semblait passionnant, mais je me suis vite heurté à de nombreuses difficultés dont je n'ai toujours pas réussi à triompher.

Il est à signaler une certaine particularité dans cette étude : le tourisme y est traité dans la partie historique. La géographie locale ne sera vue que d'une façon superficielle mais elle est cependant nécessaire. Dans l'étude historique, je me suis efforcé de respecter l'ordre chronologique des grandes périodes historiques : préhistoire, époque gallo-romaine, Moyen-âge, du XV^{ème} siècle à la révolution, la Révolution et de 1800 à nos jours.

Pour une plus grande compréhension, je me suis efforcé d'agrémenter mon étude de croquis et de photos.



Croquis de Frottier de la Messellière

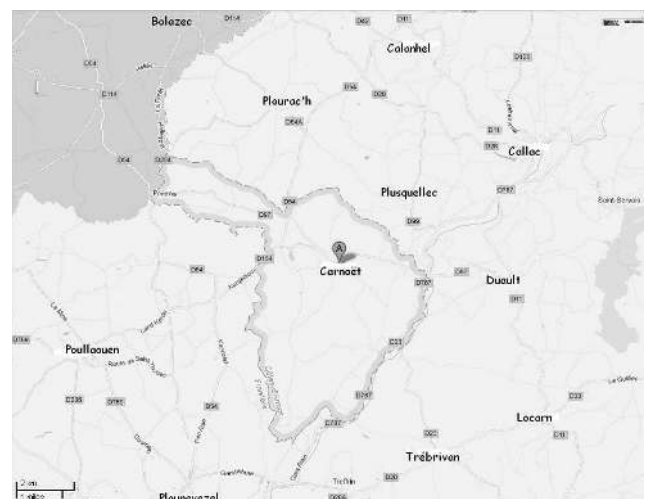
Géographie Locale

La commune de Carnoët est située au Sud-Sud-Ouest de Callac, chef-lieu du canton dont elle fait partie.

Nous trouvons au nord Plourac'h, au nord-est Plusquellec ; à l'est et au sud-est, la rivière l'Hyères sépare la commune de Carnoët de Plusquellec, Duault, Locarn et Trébrivan. A l'ouest, c'est le département du Finistère, avec les communes de Scrignac, Poullaouën et Plounevêzel, qui limite la commune.

La surface totale cadastrée est de 4 714 hectares, ce qui classe Carnoët comme la plus grande commune du canton. Le tracé en est assez particulier, un quadrilatère sans forme bien définie avec une bande de quatre kilomètres sur un kilomètre et demi qui s'enfonce profondément en direction Nord-Ouest entre les

communes de Plourac'h au nord et Poullaouën au sud. D'est en ouest de la commune, comme du nord au sud, la distance est de 10 Kms environ.



La région de Carnoët est une zone de transition entre le plateau de Pestivien et le bassin de Châteaulin. En conséquence, le sol est formé de roches primaires : grès, granit et schiste avec prédominance de ces derniers. Il s'agit de schistes argileux et modifiés, mais on trouve un îlot de grès à un kilomètre du bourg environ.

Le territoire de la commune est très accidenté, particulièrement dans la partie sud. Il se présente au centre sous l'aspect d'un plateau assez élevé. Voici quelques altitudes ; vallée de l'Aulne 120 m ; vallée de l'Hyères 120 m, bourg de Carnoët 211 m ; Saint-Gildas à l'ouest du bourg est le point culminant avec 238 m : on y découvre un superbe panorama sur plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde par temps clair et on y découvre 14 clochers (Treffrin, Trébrivan, Locarn, Duault, Plusquellec, Plourac'h, Scrignac, Poullaouën, etc...)

Le climat de la commune de Carnoët est un prototype du climat breton, c'est-à-dire doux et humide avec des températures plus rugueuses que sur la côte, étant donné l'altitude et l'éloignement de la mer (quarante kilomètres). Le thermomètre descend de quelques degrés en dessous de zéro en hiver pour atteindre vingt cinq degrés en été (avec un maximum d'écart de moins dix à plus trente degrés). Les gelées ne sont pas rares en hiver, dès janvier-février. Les gelées blanches persistent plus tard, jusqu'au mois mai et même juin quelquefois, occasionnant de gros dégâts sur les pommes de terre et les vergers. Les orages dévastateurs sont extrêmement rares. Cependant en 1949, la partie sud-est de la commune avait subi de gros dégâts. Les vents dominants, soufflant de l'ouest et du sud-ouest, occasionnent presque toujours de la pluie. Ces vents en général très modestes soufflent parfois en tempêtes. Les vents de nord et d'est apportent en été, le beau temps propice à la moisson, et en hiver le temps froid et sec. En moyenne, il pleut deux jours sur trois, soit plus de deux cents jours par an, mais modérément cependant : soixante à soixante quinze centimètres par an. Les brouillards sont fréquents, particulièrement dans les vallées. Il neige très rarement à Carnoët, quatre à cinq jours par an.

Deux rivières importantes, l'**Aulne** et l'**Hyères** coulant d'une façon sensiblement parallèle de Nord-Nord-Est à Sud-Sud-Ouest drainent ce plateau par l'intermédiaire d'une quantité importante de petits ruisselets, ce qui

donne au paysage un aspect très pittoresque. Ces ruisseaux portent en général le nom du village traversé et irriguent de nombreux prés verdoyants. Les eaux de l'Hyères font tourner un moulin assez important « la minoterie de l'Hyères », et assurent une distraction aux amateurs de pêche à la ligne. La commune ne possède pas d'étangs, mais l'eau ne manque pas.

La commune de Carnoët, comme toutes celles du canton de Callac, est une zone d'élevage. Il est à noter la grande importance qu'a prise, depuis quelques années, l'aviculture qui occupe presque toujours les fermes. Il en est résulté la présence d'une tuerie de poulets à Carnoët, au bourg. Par ailleurs, je me contenterai de citer quelques chiffres de production animale : 748 chevaux, 2367 bovins, 217 ovins, 1310 porcs ce qui fait de l'élevage la principale richesse de la commune. Comme autres ressources, on peut noter la pomme, le blé, la betterave fourragère, l'avoine et la pomme de terre.

Les voies de communication autant intérieures qu'extérieures sont assez nombreuses. La **ligne de chemin de fer Carhaix-Guingamp**, voie étroite, longe l'Hyères et le voyageur de cette contrée relativement favorisée a le choix entre les gares de « Pénity » et de « Carnoët-Locarn » dite aussi « Lochrist ». Par contre, la partie ouest de la commune est très déshéritée : 10 Kms de la gare ; un car particulier de Carnoët y assure la liaison avec les marchés de Callac et Carhaix et diverses manifestations locales. Parallèlement à la voie de chemin de fer et également dans la vallée de l'Hyères, la route nationale 787 « Carhaix-Callac-Guingamp » est très fréquentée. Dans la commune, un enchevêtrement de chemins départementaux, vicinaux et ruraux permet, tant bien que mal, d'accéder à presque tous les villages. Signalons qu'il reste dans ce domaine beaucoup à faire.

Le commerce local se fait le dimanche matin au bourg, pour les menus achats, mais surtout le mercredi, au marché de Callac et le samedi, à celui de Carhaix.

HISTOIRE

J'ai cru bon de donner d'abord l'étymologie de Carnoët bien que cette appellation ne date vraisemblablement que de l'époque bretonne. Mais peut noter une divergence d'interprétation.

- Carnoët, selon de Blois, vient de **carn**, *rocher*, et de **coët**, *bois* ; cette étymologie est

parfaitement justifiée et mérite qu'on s'y arrête. En effet, ce territoire était autrefois couvert de bois et il renferme toujours une grande quantité de rochers.

- L'autre étymologie vient d'une interprétation différente du sens de **carn** qui, au lieu d'avoir le sens de rocher, a celui de **tombeau**. Carnoët voudrait donc dire **tombeau du bois**. La forêt de Fréau qui s'étend, à l'heure actuelle, à l'ouest de la commune, devait jadis la recouvrir.

Les défricheurs auraient baptisé leur village en conséquence. D'ailleurs ; l'interprétation du mot **carn** semble aussi assez justifiée : en effet **karnel** veut dire ossuaire en breton.

Quelle étymologie choisir ? Je préfère laisser ce choix à des personnes plus compétentes en la matière.

LA PREHISTOIRE

Mais que fût notre localité dans les temps antiques ?

A Carnoët, deux espèces de monuments ont pour moi de l'importance : les menhirs et les tumulus ou tombeaux.

- Au village de **Lein Carnoët** existait un menhir d'environ cinq mètres de haut dans un champ dénommé « **Parc ar Men Sonn** » (*champ de la pierre droite*). Ce menhir a disparu dans les années 1872-73 environ, quand on ouvrit la route du bourg de Carnoët à Trévenec, ou la route de Carnoët à Scrignac qui passe par Saint Cado. On brisa le menhir pour empierrer la nouvelle route.

- Près du village de « **Toul an C'hoat** » en Plourac'h, sur le bord de la route Carnoët-Plourac'h, se trouve aussi un menhir. La pièce de terre dans laquelle il se trouve s'appelle aussi « **Parc ar Men Sonn** » comme celui du Lein.

Il y avait donc des habitants à Carnoët dès les temps antiques avant même que l'homme sût se servir du bronze et du fer.

Cette peuplade primitive, qui a laissé des traces de sa présence à Carnoët, a-t-elle disparu ? Mais en tout cas, elle ne tarda pas à être remplacée par une autre civilisation plus avancée dans le progrès humain. Les nombreux tumulus (béar : be ou bez, tombe, et ar, terre ; *tombe de terre*) qu'on y trouve en sont un excellent témoignage.

Entre Trélan et Kernon, dans un champ appelé « *Parc ar Vouden* » ainsi que dans le champ limitrophe dénommé « *Parc an Hay* », on trouve deux beaux tumulus.

Carnoët fut donc une station de peuples primitifs.

EPOQUE GALLO-ROMAINE

- Près du « *Parc ar Menez Bihan* » deux autres champs « *Parc Menez Morice* » et « *Parc Menez Bras* » sont remplis de substructions.

- De l'autre côté de la route, par conséquent en allant vers Carhaix, dans une pièce de terre nommée « *Parc Menez Alen* » ; il y a là les restes d'un vieux mur. Dans le champ contigu, au sud, et dans le talus qui sépare les deux champs, on trouve une quantité considérable de briques.

- Près du village de **Croas Piriou**, sur le côté gauche de la route romaine allant vers Carhaix existe un champ couvert de briques ainsi que « *Placen ar Chapel* » près du village de **Guermeur**.

Mais on ne trouve pas seulement des restes de constructions, mais aussi on trouve des voies romaines.

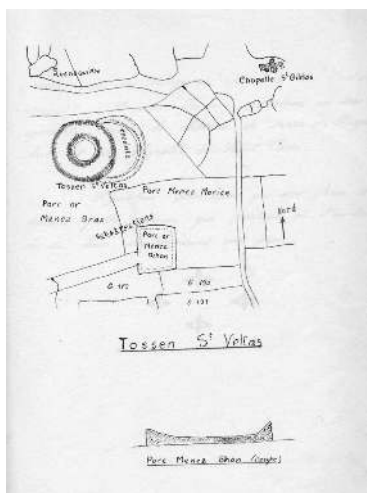
La voie romaine Carhaix-Coz Yaudet, arrivée au village de *Hibridou*, oblique vers l'ouest pour éviter la hauteur de St Gildas et arrive à « *Toul ar Bleiz* ». Celle de Carhaix-Lannion est très apparente près des villages du « *Cosquer* » et de « *Loch ar Maout* » et la voie Guéméné-Morlaix entre le château de terre de Rospellem et la chapelle de Saint Cado.

Signalons, pour ceux qui sont férus d'histoire gallo-romaine, que partout où on trouve du buis, les Romains ont passé.

LE MOYEN AGE

Au cinquième siècle, les Bretons de l'île de Bretagne, contraints de fuir les invasions venues de Germanie, viennent s'installer chez nous. Une bande de colons parvint à Vorganium ou Vorgium (Carhaix), dont il ne restait d'ailleurs, que des ruines depuis les invasions saxonnes. Toute la région de Vorganium devient le Pagus Civitatis, Pou Kaër ou Poher ; Carnoët en fait partie. Les Bretons amenèrent la religion chrétienne que Saint Gildas (abbé de Rhuy et ami de Wérok, roi des Vannetais) et Saint Cado prêchèrent dans le vannetais et le Poher. La rencontre de ces deux saints eut lieu, dit-on, sur

la colline de Saint-Gildas en Carnoët encore appelée « *Monten ou Tossen Sant Veltas* ».



Vers 919, les Normands, au cours d'un de leurs raids, dévastèrent le Poher et la région de Carnoët. D'après le barde breton Taldir Jaffrennou, c'est de cette époque que date le donjon en ruines du château de Rospellem. Cela laisse supposer que ce château de terre date du neuvième ou dixième siècle et qu'il a été édifié dans l'intention de se défendre contre les invasions et plus précisément contre les Normands.

Les Bretons, pour résister à ces invasions, ont été amenés à se regrouper. Le château de terre de Tossen Sant Veltas, château de Carnoët, (monticule dans une enceinte fortifiée) est construit au début du XI^{ème} siècle. Il existe des divergences d'opinion sur la nature de ce monticule. Selon le Père Jouan, il s'agirait d'un tumulus, mais c'est très peu probable. L'autre hypothèse, celle du château de terre, semble confirmée par une légende : une porte de fer fermant un souterrain s'ouvrant à trois kilomètres de là, se trouverait au sommet du monticule ; de plus la chastellenie de Carnoët ne possède aucun autre château près de Carnoët.

Au XII^{ème} siècle, en 1197, **Richard Cœur de Lion**, roi d'Angleterre, le prince le plus puissant d'Europe car il régnait aussi sur la Normandie, l'Anjou et l'Aquitaine, entré en conflit avec les Bretons. Il débarque à la tête d'une nombreuse armée et met à feu et à sang toutes les places qui tentent de lui opposer quelques résistances. Une terrible défaite l'attendait non loin de Carhaix, près de la chapelle de saint Gildas en Carnoët les vicomtes de Rohan, de Léon, de Vitré, de Fougères, de Dol, de Montfort, de Lohéac et du Faou, chefs de la ligue, s'étaient associés pour protéger le jeune duc de Bretagne Arthur 1^{er}, âgé de 10 ans, réfugié au château de Brest. Le jeune Arthur dont le père Geoffroy de Plantagenêt,

(frère cadet du roi Richard,) et la mère est Constance, duchesse de Bretagne, n'est autre que le neveu de Richard Cœur de Lion.

La ligue arme à la hâte les habitants de Cornouaille, de Tréguier et de Vannes, et viennent livrer bataille aux Anglais. Ceux-ci devaient occuper le village actuellement appelé « Guersauzic » qui signifie « le village du Petit saxon ». Les Anglais furent complètement défaits et Richard Cœur de Lion dut son salut qu'à l'obscurité qui cacha sa fuite aux Bretons. Près de Hibridou se trouve une pièce de terre nommée « Parc ar Veret ». Comme de mémoire, il n'y a jamais eu là de cimetière, ce nom ne peut se justifier que par l'inhumation des corps de ceux qui périrent dans cette sanglante bataille. Leur nombre s'élevant, paraît-il, à six mille huit cents hommes.

En 1223, fut crée par l'évêque Rainaud la prébende de Carnoët faisant partie du chapitre de Quimper. L'église paroissiale est placée sous le patronage des saints Pierre et Paul.

Le fief de Kerautem est connu dès 1421 et appartient à la famille du même nom.

Au XV^{ème} siècle toujours, est créée l'église tréviale de Saint-Corentin, seule trêve de la prébende de Carnoët, à cinq kilomètres au Sud-Sud-Ouest du bourg.

Mais que devient pendant toute cette période la seigneurie de Carnoët dont la fondation doit remonter, au moins, à l'édification du château de terre de Saint Gildas ?

La seigneurie de Carnoët ne s'étendait que sur deux paroisses, Carnoët et Plourac'h. Elle était sous le domaine de Carhaix mais au baillage³ de Duault avec prééminences d'église et justice patibulaire au bourg de Carnoët

Au début du XIV^{ème} siècle, elle appartient aux Riou, seigneurs châtelains de Carnoët.

Au début du XV^{ème} siècle, elle fait partie du domaine des Guerneur qui prenaient leur nom de la seigneurie de Guerneur, paroisse de Bringolo. Henri de Guerneur était en même temps seigneur de Carnoët et de Coatfao. Sa fille Jeanne épousa Pierre VIII, baron de Rostrenen.

Dès ce jour, Carnoët sera considérée comme une annexe de la baronnie de Rostrenen et suivra son influence pendant plus de deux siècles. Pierre VIII mourut le 12 août 1440 à Paris. Sa fille aînée en se mariant à Jean, baron de Pont

³ Entité territoriale : circonscription administrative, financière et judiciaire.

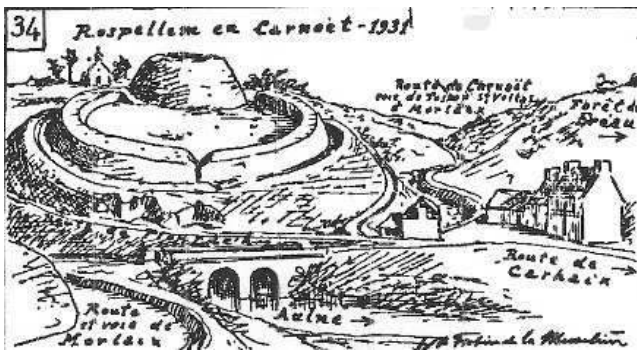
L'abbé, lui porta la baronnie de Rostrenen et la seigneurie de Carnoët. Son fils aîné Pierre lui succéda.

DU MOYEN AGE A LA REVOLUTION

Dès le début du XVI^{ème} siècle nous voyons s'édifier de nombreuses chapelles : **Notre Dame du Pénity** et **Saint Gildas**, qui est la chapelle du château de Carnoët, et la chapelle du manoir de Kerautem.

En 1545, François I^{er}, par ordonnance donnée à Orques le 12 août, chargea les riverains de la forêt de Fréau ou de Carnoët de veiller à ce que qu'il ne fût fait aucun larcin pendant la nuit dans cette forêt.

La guerre de la Ligue (1576-1593) qui aurait pu laisser l'Armorique en paix, y eut un cruel retentissement. Eder de la Fontenelle s'y livra à des barbaries et Carnoët ne fut pas épargnée.



Le château de terre de Rospellem y trouva encore son utilisation. Le seigneur de Carnoët, **Toussaint de Beaumanoir** joua un grand rôle dans cette guerre de la Ligue en Bretagne : il commanda toute l'infanterie royale et mourut en 1590 à Rennes de ses blessures à l'âge de 35 ans. Presque cent ans plus tard, en 1675 les Bonnets Rouges sous les ordres de leur chef Le Balp pillent Carnoët et incendient le fief de *Kerandraon*. Ces Bonnets Rouges sont des paysans révoltés contre les gabelleurs aux ordres du roi Louis XIV.

Au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles on voit naître une industrie minière à Carnoët. En 1730 une société composée de vingt cinq à trente actionnaires se constitua pour exploiter les mines de Poullaouën et Huelgoat. Carnoët possédait une succursale des mines de plomb argentifère de Poullaouën. Des concessions étaient exploitées près des villages de « *Kerhayet* » et la « *Villeneuve* ». Des experts de Quimper viennent examiner ces mines tous les cinq ans environ car paraît-il le plomb y remonte. Il est donc à prévoir qu'elles seront encore exploitées. Il y avait aussi

une mine de cuivre près du village du « *Quéné-Hamon* ».

Mais la seigneurie de Carnoët, que j'ai laissée aux mains de Pierre de Pont l'Abbé, que devient-elle ? Le fils de Pierre, **Jean III de Pont**, hérite de son père et de son épouse Catherine de Brosse en 1500. Celle-ci est apparentée à la famille de Bretagne. Sur l'injonction du roi de France, Louis XII, Jean de Pont cesse de porter les armes de Bretagne. En mourant, il laisse une fille, Louise, qui épouse en 1517 Pierre de Foix. Elle meurt sans enfants et c'est le neveu **Jean de Quéléneq** qui en est l'héritier ; son fils, **Charles du Parthenay**, lui succède ; mais celui-ci meurt aussi sans enfants. Aussi, c'est son neveu **Toussaint de Beaumanoir** qui hérite de ses seigneuries dont Carnoët. La fille de Toussaint, Hélène, se marie à René de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, en 1599. Restée veuve en 1608, Hélène épouse Charles de Cossé qui est banni du royaume en 1628 pour mauvais traitements envers sa femme. Une nièce d'Hélène, est son héritière et épouse un neveu de Richelieu. De ce mariage naît un fils, **Armand Jean du Plessis Richelieu**.

En 1670, la seigneurie de Carnoët est séparée de la baronnie de Rostrenen. En 1703, Carnoët est vendue par le duc de Richelieu à **Charles Sébastien Fleuriot** déjà seigneur de Kerjégu, Langle, Kerfichant. Il prend le nom de Langle et réside en sa seigneurie de Kerloët (Quemper Guézennec). Son fils aîné **Jean Sébastien** est dit **comte de Langle**, seigneur de Kerloët, Carnoët...etc.

En 1775, les trois seigneuries, Carnoët, Kerjégu et Langle, sont réunies et le chef lieu de Carnoët devient le chef lieu des trois seigneuries. Kerjégu et Langle avaient haute justice comme Carnoët. Les trois hautes justices s'exercent par un sénéchal dit juge civil, criminel et gruyer⁴. L'auditoire de Carnoët, en ruines depuis 1703, était adossé au mur du cimetière au bourg ; les séances se firent alors à Plourac'h.

Jean Sébastien de l'Angle meurt en 1781. Son fils aîné, **Jean Charles Marie** hérite des seigneuries de Carnoët et annexes, Kerloët...etc. Le dernier seigneur de Carnoët est mort à Guingamp en 1809.

Les autres fiefs de la commune sont Kerandraon et Kerautem. Kerandraon possède un manoir avec juridiction. Ce manoir, comme je l'ai dit précédemment, fut incendié en 1575 par les Bonnets Rouges. Ce fief qui est l'un des principaux de la paroisse appartenait au XVIII^{ème}

⁴ Juge aux contraventions forestières.

siècle à la famille Cleuz du Gage. Kerandraon appartient jusqu'en 1730 à la famille de Kermerc'hou du Cosquer puis revint à la famille de Kerautem à laquelle il appartient encore.

LA REVOLUTION

En 1789, les municipalités des villes, pour obtenir l'appui de la classe paysanne, adressent à toutes les paroisses, des copies de leurs délibérations et un modèle de cahier de doléances intitulé : « *les charges d'un bon citoyen de campagne* ». Carnoët adopte ce cahier sans rien y changer.

Sire

Nous nous plaignons d'être seuls assujettis à la corvée des grandes routes qui a dépeuplé nos campagnes de gens riches et augmenté notre misère.

Du sort de la milice, qui nous enlève des enfants utiles et souvent nécessaires.

Des corvées et servitudes féodales, trop étendues et trop onéreuses, et d'autant plus odieuses qu'elles donnent lieu à la vexation des officiers des seigneurs, à la dévastation de nos campagnes ; des établissements des fuyes et garennes.

De l'inégalité de la répartition des impôts qui fait que nous sommes trop imposés ;

De l'injustice des impôts particuliers à notre Ordre, ce qui nous fait payer seuls les fouages extraordinaires, le casernement, les milices, les francs-fiefs, les droits sur les eaux de vie, liqueurs... etc

De n'avoir eu jusqu'ici aucun représentant aux états de province d'où vient sans doute que les charges de l'Etat sont entassées sur nos têtes.

Il nous reste à faire connaître nos souhaits et nous croyons que nous pouvons dire la vérité :

Sire nous souhaitons conserver les droits de Citoyen et être admis à l'Avenir à nous faire représenter à l'Assemblée nationale ;

Que dans ces assemblées, nos représentants soient au moins en nombre égal à celui des Ordres privilégiés et que leurs voix y soient comptées par tête ;

Que nos représentants ne puissent être, ni nobles, ni anoblis, ni ecclésiastiques ; mais toujours de notre Ordre ; qu'ils ne puissent même être choisis parmi les officiers et gens des seigneurs et ecclésiastiques, ils seraient trop intéressés à suivre des impulsions étrangères ;

Que dans toutes nos assemblées, nul ne puisse nous présider qu'autant que la réunion des suffrages l'aura fait élire ;

Que notre liberté soit aussi sacrée que celle de tous les autres citoyens ;

Que tous enrôlements forcés soient supprimés, sauf à la remplacer par les enrôlements à prix d'argent ;

Que toute loi qui nous exclurait à parvenir à tous emplois civils et militaires soit supprimée, de même que toute loi qui distingue, à raison de la naissance, les peines pour crimes de même nature ;

Que nos propriétés ne soient pas moins respectées que celles des autres citoyens, que tous impôts soient à l'avenir supportés d'une manière égale, et par chacun, en proportion de la fortune sans distinction d'Ordres ; qu'il n'y ait qu'un rôle pour tous, et qu'on supprime tous impôts particuliers, sauf à les remplacer, s'il est besoin, par des impositions générales ;

Que l'ouverture et l'entretien des grandes routes ne soient plus à notre charge, mais que la dépense en soit faite par le trésor public puisqu'elles sont utiles à tous ;

Que les lois qui rendent les corvées et servitudes et prestations féodales imprescriptibles et infranchissables soient remplacées par une loi qui permette à chaque vassal de les franchir sur le pied de leur valeur fixée par notre coutume et que le franc aleu soit de droit public : c'est le seul moyen de nous attacher à nos propriétés, et de nous sauver des fuites ruineuses de la fiscalité des seigneurs.

Que la justice ne puisse être rendue qu'au nom de votre Majesté ; que nous ne puissions être traduits que dans des tribunaux ordinaires, établis par elle, et auxquels seraient admis tous les citoyens,

« Le roi a pris la résolution juste et bienfaisante d'entendre tous ses sujets sans distinction de rang et de fortune ; il veut qu'ils concourent à nommer les représentants ou députés aux Etats généraux, qu'ils aient tous la faculté de faire connaître leurs souhaits et leurs doléances. C'est le roi lui-même qui nous y invite, ainsi rien ne peut nous détourner de répondre à la sagesse de ses vues et de sa bonté paternelle : Disons-lui avec confiance. »

à raison de leurs talents, et sans qu'il puisse exister de tribunaux d'attribution, que dans notre paroisse il soit seulement établi un greffier et un notaire.

Que nous soyons autorisés à choisir entre nous, chaque an, douze prud'hommes ou jurés ; qui chaque dimanche s'assembleront à l'issue de la grand messe, pour entendre les plaintes et demandes pour dédommagement des bêtes, injures et autres cas semblables ; vérifier les faits et prononcer sans frais telle condamnation qu'ils jugeront convenable ; laquelle sera exécutée sans appel, jusqu'à la somme de trente livres par provision ; à la charge d'appel pour les plus fortes condamnations.

Qu'il soit établi par chaque diocèse une caisse pour le soulagement des pauvres ; et qu'il y soit versé un tiers du revenu de tous les biens ecclésiastiques, pour être reparti aux pères de pauvres des paroisses.

Que le sort de notre Recteur soit amélioré et son revenu augmenté par la réunion à sa cure d'autres biens ecclésiastiques, jusqu'à deux mille quatre cents livres au moins. Adoptons en général tous et chacun des articles de doléances et demandes qui seront contenus dans le cahier de la ville de Rennes, et n'auraient pas été prévus ou suffisamment développés dans le présent ».

L'Assemblée Constituante, par les lois du 22 décembre 1789 et du 26 février 1790, divise la Bretagne en cinq départements et les Côtes du Nord en neuf districts au nombre desquels Rostrenen. Le canton de Carnoët est formé uniquement de l'ancienne paroisse qui devient ainsi le ressort d'une justice de paix.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) qui crée le Directoire supprime les districts en gardant les départements et les cantons. Carnoët, en tant que canton, eut une administration municipale dont une municipalité composée de l'agent municipal de la commune (le maire), de son adjoint et d'un président élu. A la municipalité était attaché un commissaire du Directoire exécutif.

Le 9 juin 1797, le département annexe provisoirement la commune de Carnoët au canton de Duault : grand émoi à Carnoët qui tient à son canton. Il ne reste à Carnoët que la justice de paix mais jusqu'au 21 mars 1798 seulement. Le 12 décembre 1799, Carnoët passe dans l'arrondissement municipal de Guingamp est ainsi rattaché au canton de Callac. Vers cette même époque la forêt de Coatfréau est distraite de Carnoët.

L'ENSEIGNEMENT A CARNOËT

Ecole libre de garçons

Cette école, édifiée par les frères Mathias en 1837, se situait face à l'église et au presbytère ; Aujourd'hui, il n'en reste que des ruines.

La dépense pour la construction s'éleva à 4 700 70 F ; la commune, elle, ne versa une indemnité de 1 200 F.

Le 3 novembre 1860, le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de 10 centimes par francs pour subvenir aux frais de réparations de l'école et à la construction d'un cabinet d'aisance.

Il est à noter qu'à cette époque, l'effectif de l'école est très réduit. En effet, en 1862, il n'y a que 25 élèves.

Ecole libre de filles

- En 1868, la mère supérieure de la communauté du Saint-Esprit du Tanlez, propose à la commune de construire une école à ses propres frais ainsi que de l'entretenir mais elle demande à la commune de lui céder un terrain et de payer 200 F les sœurs chargées de l'école. La commune accepte le 24 janvier 1869 mais à une condition : si un événement imprévu empêchait la congrégation de remplir ses promesses, la maison appartiendrait à la commune pour établir une autre école jusqu'à ce que la congrégation soit en mesure de reprendre le cours de l'instruction.

- En 1901, Madame Dorval, en religion Sœur Cyprien Joseph, prend la direction de l'école congréganiste de Carnoët, conformément à l'article 37 de la loi du 30 octobre 1886.

- En 1908, au mois de septembre, l'école est fermée.

- En 1916, Geneviève Rividic ouvre une école primaire « spéciale aux filles », sans pensionnat, à Carnoët dans un local situé au bourg.

- En 1922, Rosalie Tanguy prend la direction de l'école primaire privée spéciale aux filles, avec pensionnat à Carnoët, en remplacement de mademoiselle Rividic. Ce pensionnat avait

été annexé au mois de mars 1921 par Geneviève Rividic.

- En 1929, c'est Marie Le Doeuf qui prend la direction de l'école.

Aujourd'hui, cette école compte 60 élèves de 5 à 14 ans répartis en deux classes. On y compte 30 pensionnaires environ. Celles-ci viennent de Carnoët, de Plounévél et de Poullaouën. Cinq religieuses dont une infirmière plus une demoiselle se répartissent le travail. L'effectif va en diminuant, il comptait 80 élèves il y a 3 ans.

Ecole publique des garçons

Après les lois de 1882 sur l'obligation scolaire, la commune de Carnoët se voit dans l'obligation de construire une école. Elle profite de la construction de cette école pour s'offrir une mairie. Ces deux bâtiments sont construits sur la route de Rostrenen à Morlaix qui passe par le bourg de Carnoët. Cette école est devenue absolument nécessaire par suite de l'abandon de l'école libre de garçons en 1885, celle-ci étant en ruines. En outre la population de la commune est de 2107 habitants dont 180 garçons de 5 à 13 ans.

Les plans et devis, en date du 3 novembre 1885 sont approuvés par l'Inspecteur d'Académie le 20 juillet 1886 et par le préfet le 24 février 1887. Ils avaient d'abord été adoptés par le conseil municipal de Carnoët le 4 juillet 1886. La mairie et l'école sont construites séparément. L'école se trouve à environ 200 mètres du cimetière dans un terrain de 18 ares environ. La dépense totale, conformément au devis estimatif, atteindra la somme de 280 000 francs.

A la session d'août 1886, le conseil général des Côtes du Nord fait une demande de secours sur les fonds de l'Etat pour l'acquisition, la construction et l'appropriation d'une maison d'école à Carnoët : une subvention de 9 724 francs est accordée. Le conseil municipal de Carnoët vote une imposition de 15,2 centimes pendant 30 ans pour amortir l'emprunt nécessaire à la construction.

Le 31 mars 1887, a lieu l'adjudication publique et au rabais des travaux : c'est un entrepreneur de Rostrenen, M Boncors qui l'emporte. Les travaux doivent être terminés le 31 juillet 1888. L'école doit comprendre deux salles de classes et une maison d'habitation

renfermant trois pièces avec bûcher et cellier pour le directeur et une pièce et un cabinet pour l'adjoint. La superficie des classes est de 54,6 mètres carrés, ces 2 classes pouvant recevoir 110 élèves. Elle doit comporter en outre un préau couvert, une cour de récréation close, un jardin, trois cabinets d'aisance et cinq cases d'urinoir.

En 1887 le conseil municipal nomme 6 membres pour la surveillance de construction de la maison d'école.

Le 9 novembre 1888, après la fin des travaux, le conseil municipal vote :

- Un crédit de 220 francs pour l'achat de 10 lits et d'une cheminée en fonte : pour l'établissement d'un dortoir,

- Un crédit de 350 francs pour maçonner le puits de l'école et y installer une pompe.

Le 16 novembre 1888, le conseil municipal vote un crédit supplémentaire de 292,4 francs.

Au mois de mars 1889, a lieu le procès verbal de réception définitive des travaux

Conformément au mémoire détaillé en date du 1^{er} décembre 1888, le montant des travaux s'élève à 22.152,24 francs. Mais il ne reste plus à payer que 1 842,15 francs étant donné un rabais d'adjudication de 6,05%, soit 1 340,83 francs et les acomptes versés à ce jour 1 8730,83 francs.

Une somme de 239,05 francs, mise à la charge de l'entrepreneur pour malfaçons, par arrêté du Conseil de Préfecture des Côtes du Nord en date du 24 juillet 1831.

Le 5 juin 1892, le conseil municipal vote un crédit de 400 francs pour réparation à l'école des garçons.



En 1920, un immeuble est acquis pour servir de logement aux instituteurs de cette commune.

Aujourd'hui l'école des garçons de Carnoët est placée sous la direction de Mr Neuder. Il y a quelques années l'effectif était de 140 élèves, il n'est plus que de 96. Cette diminution est due à l'orientation vers les lycées ou cours complémentaires. Ces 96 élèves sont répartis dans quatre classes dont 3 se trouvent dans l'ancienne école, l'autre dans l'ancienne mairie. Mais ces classes sont trop exiguës.

Ecole publique des filles

Ne pouvant construire deux écoles à la fois, la commune de Carnoët se contenta en 1895 de louer un local pour servir d'école des filles. En 1898, la municipalité est « invitée » par l'Inspecteur d'Académie à louer un autre local pour la tenue de l'école des filles, le premier n'étant pas habitable. Cette école comporte 2 classes. La municipalité est même « invitée » à construire une autre école.

Voulant éviter de nouveaux frais à la commune, le maire Couillec voudrait que l'école libre des filles soit fermée dès 1906 ; il pourrait ainsi y installer l'école publique, ceci d'après la convention passée avec l'école libre à sa fondation en 1869.

En 1907, le préfet transmet la même idée à la municipalité mais rien à faire. Pourtant une école des filles s'avère nécessaire : la population de la commune, qui tend à s'accroître, est de 2 382 habitants et le nombre d'élèves en âge de fréquenter l'école est de 160.

Le 13 juin 1908, après délibération du conseil municipale, la construction d'une école et un logement pour une institutrice mariée et deux adjoints célibataires est votée. En septembre 1908, l'école libre est fermée mais il est trop tard.

Cette école qui renfermera trois classes est construite sur un terrain d'une contenance de 30 ares situé à environ 300 mètres du cimetière et 50 mètres des bâtiments voisins ; ce terrain a été choisi en raison de son exposition Nord-Sud. La surface de la cour est de 1 200 mètres².

Le 23 avril 1909, le rapport de la commission sanitaire reconnaît que les conditions d'hygiène bien remplies.

Le 14 novembre 1909, le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de 14,25

centimes pour suppléer aux frais occasionnés par la construction de l'école.

Le 11 décembre 1910, à 1 heure de l'après midi, a lieu l'adjudication publique et au rabais pour la construction ; c'est un entrepreneur de Carhaix, M Guéguen, qui l'emporte. Le devis est de 32 128,93 francs et le cautionnement à 1 600 francs mais l'Etat donne une subvention de 17%.

Le 16 juin 1912, on procède au procès verbal de réception définitive des travaux de construction de l'école.

Tout comme chez les garçons, l'effectif a diminué depuis quelques années et aujourd'hui il n'est plus que de 65 élèves.

Signalons qu'en 1885 une école de hameau fut construite au village de Locmaria mais elle n'existe plus aujourd'hui.



UNE GLOIRE LOCALE : LE BARDE BRETON TALDIR

François Taldir Jaffrennou est né en 1880 à Carnoët où son père était notaire. Il y passe la plus grande partie de sa jeunesse. Dès 1900, il commence à être connu : le Père Jouan dans son histoire de Carnoët nous parle d'un jeune barde qui l'accompagne au cours d'une de ses randonnées. Il habitera Carhaix pendant le reste de sa vie ; il meurt en 1956 alors qu'il effectuait un voyage en Charente avec sa femme.

En 1923, Jean des Cognets, parlant de son adolescence, nous dit : « ce jeune homme sera le

barde de la nouvelle renaissance bretonne ». Voici ce qu'écrivait A. Goichon en 1916 : Le barde Taldir

J'ai lu, d'un cœur ému, tes Poèmes Bretons
Fier Barde, que la terre aux durs granits inspire,
Et qui t'en va semant, par les flots et les monts,
Les rêves de ton âme et les chants de ta lyre.

Tu sais comme Brizeux, les mots tendres et purs,
Qui font trembler d'amour l'humble vierge qui
passe ;
Comme les fils d'Alain, tu dresses dans l'azur
Un front que rien, ô doux lutteur, ne lasse.

Chante, puisque ta voix est faite pour charmer,
Chante l'antique sône et la gwerz nouvelle.
Que ta langue, à jamais vivace, fasse aimer
L'immortelle Bretagne et la France éternelle !



Voici un de ses poèmes écrits dans la Somme au cours de l'année 1916 :

Re an talbenn (ceux de la zone)

A M de Kerguézec, sénateur breton.

« Ar brezel iud a had dre ar vro penn dra benn
Dismantrou, revinou, rann-galon hag anken,
Mez diouz bruched an den, n'allket dic'hrizieni
Ar garantez evid an traou o tihuni.

Miz mae a lak ar ieot da ziwan barz ar prad
Ar Bokedou melen, gwez ha ru, da skleraat
Ar maezou; hag ar gwez a wisk eur saë c'hlanz pur,
Ha kalon ar soudard a c'houez, vel an Natur.

Keid all zo eo krizt en e greiz gant ar riou!
Ma'z eo awalc'h d'ezan eur bannac'h heol, a biou,
Evid kreski, brassat ha c'houeza e galon
En despet d'ar Chaden a bouez war e zivonn.

Ar merc'hed, vel ar Bleun, zo ive temtusoc'h
An domder a lak tan an daoulagad flammoc'h,
Hag ar Vrezelourien, pe zonzont 'n'o gwrage,
A verv o zammil gwad gant broud ar garante.

Meur a waz, en diouer euz e wreg, a gouezo
 Etre diwrec'h eun, o bredi e vezo
 Eur poltred euz a bell euz an hini a dron
 War eur gador vleuniet en palez e galon.

Meur a blac'h a vezo chalmet ha pennfollet
 Gant sellou entanet eur soudard dirollet
 Hag en eur rei d'ezan he muzuel da sutal
 E welo'n he hunvre Egile, he den all.
 Evelse, war ar Beuz, ar garantez humen
 A daol he mantell flour da guzat an anken,
 Da goach ouz ar sellou ar pez a zo dindan.
 An aërouant heuzus a spont gwitibunan

War ribl an islonkou difons e kersomp holl
 An neb a risk e droad a zo sur d'en em goll.
 Sethu perag ar Bleun, war word an henti stard
 Da verraet e galvar a c'halv dorn ar soudard.“

Les principales oeuvres de Taldir sont: ses poèmes (3 tomes) ; Breiziz 1810-1910 ; Carhaix ; Le Numéro matricule 315 ; Kanaouennou.

LE TOURISME A CARNOËT

En dehors du Tossen Sant Veltas avec son camp romain, son château de terre, Carnoët possède d'autres sites et monuments intéressants.

Le circuit Touristique de l'Argoat, fondé il y a deux ans, s'efforce de faire connaître toutes ces curiosités. A Carnoët le tourisme n'est pas encore florissant mais on peut remarquer que le nombre des touristes augmente tous les ans. Il deviendra peut-être une source de profit pour les commerçants du bourg.

Chapelle Saint Gildas

La chapelle de saint Gildas est l'ancienne chapelle du château. Elle comprend une nef avec un bas-côté Nord, de 5 travées et un clocher-mur, un transept et un chœur. A l'exception du clocher qui porte la date de 1757 et l'inscription : *Noël Marchou, recteur de Carnoët, Maurice Tanguy, fabrique*. Cet édifice date des premières années du XVI^{ème} siècle. Son abside polygonale à trois pans avec fenêtres, surmontées de grands gables et à noues multiples montre que sa construction est due à l'atelier Philippe Beaumanoir. On relève sur les murs de nombreuses marques de tacherons et sur les contreforts, les armes de Tournemine et de Kerautem.



Cette chapelle est extrêmement originale. Le chevet est orné de personnages truculents grandeur nature : un joyeux luron s'arrache les poils de la barbe ; un autre ouvre une bouche démesurée ; un troisième se protège le ventre derrière un blason en forme de bouclier ; une mégère prognathe, coiffée de tresses, allaite un bébé rachitique, tout en empoignant fermement

la queue d'un chien suspendu tête en bas ; un autre personnage attente aux bonnes manières.

L'intérieur du monument renferme un retable du XVI^{ème} siècle dans l'aile Nord, une tribune faite avec des panneaux d'un ancien jubé du XVI^{ème} représentant les 12 apôtres, la rencontre de Saint Gildas et de Saint Cado et une scène de mariage ; un sarcophage en pierre avec place de la tête, dit tombeau de Saint Gildas ; de nombreuses statues anciennes de Saint Gildas en évêque, Saint Cado, Sainte Trinité, Saint Fiacre et Saint Nicodème ; autre statue, de Saint Gildas avec un chien et un porc. Une poutre de gloire porte outre le Christ entre la sainte Vierge et saint Jean , un ange en « *bragou braz* ».

Il existait une verrière du XVI^{ème} siècle représentant la vie de Saint Gildas mais elle a été détruite.

Remarquons aussi les deux tables servant à poser les offrandes, beurre etc... et un poulailler servant à mettre les poules et coqs offerts à Saint Gildas. Une ancienne coutume voulait que le jour de la fête, le 1^{er} septembre, un coq soit lancé du haut du clocher parmi les fidèles et chacun tirait de son bord pour essayer de l'attraper. Cette coutume barbare fut abolie au début du siècle par le maire de Carnoët, Débordès.

Signalons aussi la fontaine monolithique très ancienne où on conduit les chevaux le 29 janvier, le dimanche de la Trinité et le premier dimanche de Septembre. Ils font ensuite trois fois le tour de la chapelle pour se placer sous la protection de Saint Gildas.

La chapelle de Saint Gildas, où on ne pratique plus depuis quelques années, est en restauration mais elle est loin d'être terminée car la municipalité ne veut pas se risquer à engager trop d'argent. Signalons l'effort fait en ce domaine par M. Le Bihan, menuisier au bourg et adjoint au maire.

Chapelle du Pénity

A 7 kilomètres de Callac, sur la route de Carhaix, le site du Pénity est ravissant. Au pied d'un rocher abrupt couvert de bruyère, d'ajonc et de fougère, les eaux de l'Hyères s'écoulent en cascades chantantes. Cent mètres plus bas, près d'un moulin en ruines, se dresse la chapelle du Pénity.

C'est un édifice rectangulaire du début du XVI^{ème} siècle qui renferme des statues anciennes de la Vierge, de Saint Yves et de Saint Nicodème. Cette chapelle est dédiée à la Sainte Vierge.



Notre Dame du Pénity a toujours été le lieu d'un pèlerinage très fréquenté et un foyer de dévotion, non seulement pour Carnoët, mais pour les paroisses environnantes et on peut s'en apercevoir le jour de la fête principale ou pardon qui a lieu le 15 août. Mais aux principales fêtes de la Vierge on y chante la messe et, chaque mercredi, les prêtres de la paroisse vont y dire des messes de dévotion.

Il n'y a ni document, ni tradition, ni légende au sujet de la construction de la chapelle ; mais si on tient compte de l'étymologie, il a dû exister en cet endroit un ermitage. Car « *Penity* » ou « *pinity* » a pour racine les deux mots « *poan* » ou « *poen* », peine ou pénitence, et « *ty* » maison ; soit maison de pénitence.

Chapelle de Saint Corentin



Située à 5 kilomètres Sud-Sud-Ouest de Carnoët, elle en est l'ancienne église tréviale. C'est un édifice avec appendices en forme de T et un clocher-mur. Il date du XV^{ème} siècle mais a été restauré en 1930.

Il y a dans cette chapelle de belles statues anciennes ; une sainte Vierge à l'Enfant, écrasant le serpent sous forme d'une sirène (début XVI^{ème} siècle), une Trinité, un Saint Corentin, une Sainte Catherine, un Saint Sébastien et un Saint Nicodème (début du XVI^{ème} aussi) ; elle possède aussi de très beaux panneaux sculptés du

XVI^{ème} : Adoration des mages, fuite en Egypte, la Visitation. Sur la balustrade du chœur est gravé un écusson à trois faces avec bordures chargées d'annelets ou besans qui peut être celui de la famille de Kerautem ou celui de la famille de Coethual.

Près de la chapelle on remarque les restes d'un très beau calvaire Renaissance qui a été détruit en partie par les patriotes de Carhaix en 1794.

Chapelle de Saint Cado

Située à 6,4 kilomètres Ouest-Nord-Ouest de Carnoët, près du château de terre de Rospellem, cette chapelle est un édifice rectangulaire du XVIII^{ème} siècle. Le seul mobilier est quelques statues du XVIII^{ème} : Saint Cado, Saint Gildas, Saint Etienne, Saint Yves, Saint Nicodème et la Sainte Vierge.

Il est à regretter la destruction des chapelles de Saint Efflam au village de « Lestern », de Saint Michel au village de « Loc Michel », de Saint Conogan au village de « Gollod ar Rivier, de Notre Dame à « Locmaria » et de « Croas Péron ».



Eglise Saint Pierre et Paul

Cette église, en forme de croix latine, avec un clocher extérieur, comprend une nef avec bas côtés de quatre travées, un transept et un chœur. De style XIII^{ème} siècle, elle a été édifiée par Michel Menez, entrepreneur, d'après les plans de Meur Le Guérannic. La première pierre a été bénie le 18 Novembre 1888 et l'église le 13 Septembre 1889. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne église dont les parties les plus anciennes ne semblent pas remonter au-delà de la fin du XV^{ème} siècle.

L'église Saint Pierre et Paul possède des statues anciennes : Sainte Vierge, Saint Pierre en pape, Saint Etienne, Saint Efflam, Saint Jean

Baptiste, Sainte Barbe et Saint Michel ; moderne : Saint Yves. Le mobilier moderne est de Monsieur Toularc'hoat, sculpteur à Landerneau. Signalons également la présence de Saint Corentin et Saint Gildas dans les vitraux modernes.



KERAUTEM

Ce manoir, situé à 4 kilomètres de Carnoët, direction Sud-Ouest, appartient à la famille du même nom. Il semble avoir été reconstruit ou modernisé mais la chapelle et la tour renfermant l'ancien logis du chapelain sont plus anciennes. Citons l'ancienne prison et le vieux puits.

La chapelle domestique est aujourd'hui convertie en étable. C'est un édifice rectangulaire sans style particulier paraissant remonter au XVI^{ème} siècle.



AUTRES CURIOSITES

A un kilomètre de Pénity, sur la route du bourg de Carnoët, débouche le chemin du Pont de Coatleau auprès duquel furent jadis creusées des mines de plomb argentifère dont on voit encore des amas impressionnants. Aux alentours il y a un site admirable. A 2 kilomètres du bourg, par le chemin du Tossen Veltas, on atteint la magnifique forêt de Fréau. Une route la traverse jusqu'à Pont Troël. La forêt contient les essences les plus diverses : chênes, châtaigniers, hêtres et surtout pins et sapins. L'allée centrale, tapissée

de mousse et de feuilles mortes, est particulièrement poétique.

A 1 kilomètre au Nord du village de Trévénec, on peut apercevoir la belle croix de Croas Derrien.

Sur le bord du chemin qui mène au village de « Kerandraon » nous pouvons aussi contempler la Croix de Poul an Itron.

N'oublions pas de mentionner le Toul Bon Ru du village de « Quénécan », trou plein d'eau qui a fait travailler l'imagination populaire. On a voulu y voir un repaire de lutins à bonnets rouges, cachés derrière une porte de fer, alors qu'il s'agit soit d'une cache utilisée lors de la révolte des Bonnets Rouges en 1675, soit plus probablement des vestiges des mines creusées au XVII^{ème} siècle par les bagnards de Brest concentrés au Guilly et effectivement coiffés d'un bonnet rouge. Ces bagnards auraient également aménagé la fontaine de Kerniviniou.

CARNOËT AUJOURD'HUI

Carnoët se présente aujourd'hui comme une commune de 1.729 habitants. Cette population a beaucoup diminuée : elle était de 2.048 en 1862 et 2.107 en 1885 ; cette diminution est due à un exode vers les grands centres et principalement

vers la capitale. Elle comprend 490 ménages se répartissant dans 470 maisons.

Au bourg il y a 21 commerçants : 2 épicerie-cafés, 2 marchands de tissus, 2 boulangeries, 2 boucheries, 1 charcuterie, 3 négociants ou représentants de coopératives, 6 mécaniciens ou forgerons, 2 menuisiers charpentiers, 1 bourrelier.

On compte 260 fermiers dans la commune. Cinquante six de ces fermiers sont propriétaires, les 204 autres sont locataires. La partie Sud plus rapprochée de Carhaix s'y donne rendez-vous. La partie Nord, la plus importante, préfère Callac, marché de prédilection pour l'écoulement du cheptel bovin, chevalin et porcin. Hormis la fréquentation assez régulière des dits marchés, les noces et quelques pardons et fêtes locales aux environs immédiats, on ne s'absente guère de la commune.

Les distractions (bals mis à part) sont insignifiantes : pas de cinéma, pas d'équipe sportive ; les divertissements se résument en quelques parties de boules et palets et chasse, le territoire de la commune est particulièrement giboyeux.

CONCLUSION.

Carnoët, que deviendra-t-elle dans l'avenir ?

Le temps seul nous réserve une réponse mais dès aujourd'hui nous pouvons prévoir une poussée, déjà amorcée d'ailleurs, dans le progrès économique et social. L'élevage prend de plus en plus d'importance ainsi que l'industrie qui en découle ; de même le tourisme dont j'ai déjà parlé.

Monographie réalisée en 1960-1961 Par Joseph (Job) Guéguen Ecole Normale d'instituteurs de St Briec

Bibliographie :

- Les Côtes du Nord ; histoire et géographie de toutes les communes du département par B Jollivet.
- Le répertoire archéologique du département des Côtes du Nord par Gautier du Mottay ;
- Le répertoire des églises et chapelles du diocèse de St Briec et Tréguier par René Couffon.
- Essai sur l'histoire de Carnoët par le père Jouan.

LE LOJOU

Située au nord-est de la paroisse de Bourbriac, la seigneurie du Lojou s'étendait sur une partie de cette dernière ainsi que sur Saint-Adrien et Coadout. Le manoir lui-même était bâti sur Bourbriac, non loin de la limite séparant de Coadout.

Le premier cadastre de Bourbriac (1842) en rend bien le plan général, peu différent à cette date de ce qu'il était en 1737⁵. La résidence seigneuriale apparaît comme un vaste bâtiment orienté à l'ouest avec la façade principale donnant sur une grande cour rectangulaire. Il s'y trouvait plusieurs bâtiments à usage domestique ou agricole – crèches, écuries et grange – distincts sans doute de la métairie noble du Lojou ; connue dès le début du XV^{ème} siècle, celle-ci se trouvait très probablement à Penker-Lojou.

Sur l'arrière de ce manoir se trouvait le « grand jardin » et un verger, au-delà desquels on arrivait à l'étang du Lojou et au moulin seigneurial. Ce moulin est mentionné à diverses reprises, en 1583 et 1737 en particulier, sous l'appellation de moulin « glanderet » ou « blandellet ». Il n'était, semble-t-il pas seul à l'origine, un autre, probablement bâti sur le même cour d'eau, semble avoir disparu assez tôt.

Le Lojou, comme la plupart des seigneuries, était pourvu d'un colombier, signe ostensible de noblesse de la terre, déclaré en ruine en 1583, et ceci de nouveau en 1673, mais rebâti ensuite puisque mentionné en 1737. Ce colombier se complétait d'une « volière et refuge à pigeons » assurant une partie de la ressource domestique du manoir en complément d'un vivier creusé dans le jardin. Deux larges allées perpendiculaires, les rabines, mentionnées en 1690, conduisaient au manoir. La première des deux ouvrait une perspective sur la façade principale alors que l'autre menait à la métairie du Penker. En 1840, l'une et l'autre étaient toujours bordées de grands arbres de décoration. Leur état était cependant devenu au fil du temps suffisamment désastreux pour que l'une d'elle soit nommée « an allée breign⁶ » au XIX^{ème} siècle...

A l'entour du manoir, le domaine proche du seigneur du Lojou comportait en 1583 dix-sept parcelles. Le reste était surtout fait de convenants : à Penker-Lojou, Keriolet, Kerjalous, Keratret, Rubertel (quatre convenants dont un noble), Keranbual (Korn-an-Bual) en Bourbriac, Largoat, Kerantévoal, Keredern (Caldern) en Coadout, Runanbrunot en Saint-Adrien ainsi qu'un « conovenant Rosteyer » à l'origine du village du Rostier à Bourbriac. L'énumération de ces différents lieux indique de façon assez précise l'étendue territoriale du Lojou. Enfin il était fait mention de deux bois, de nature différente il est vrai. L'un était dit de « haute futaye », caractéristique et exclusif des résidences seigneuriales, l'autre un « bois taillis » dont la fonction était utilitaire et qui assurait les besoins en combustible du manoir.

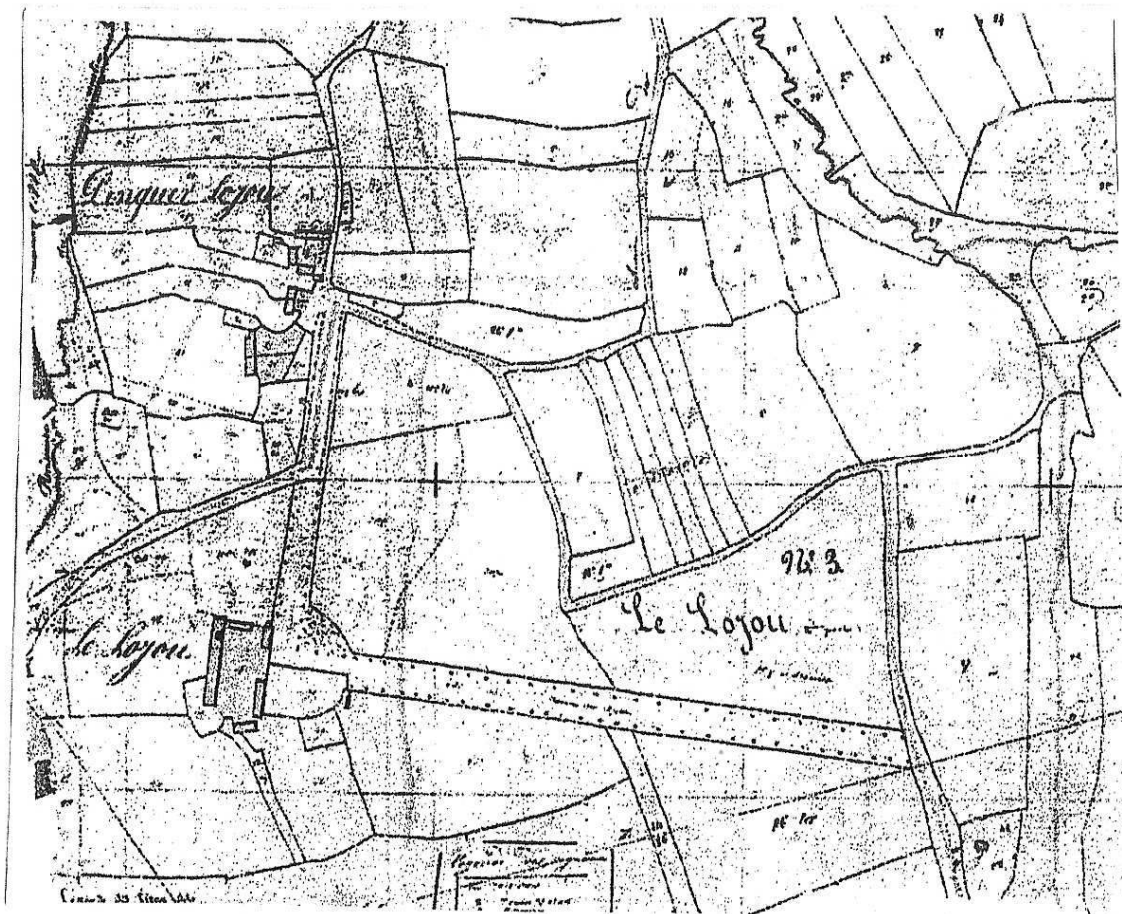
Le Lojou exerçait une juridiction « haute, basse et moyenne » exercée en 1673 « par sénéchal, alloué, lieutenant, procureur, greffier et notaire s'exerçant à l'auditoire de Guingamp chaque vendredi matin ce qui était encore le cas au XVIII^{ème} siècle. On en ignore l'importance honorifique, c'est-à-dire le nombre de pots ou piliers de son patibulaire ou potence, et l'endroit où se dressait la potence. La seigneurie détenait par ailleurs un cour de

⁵ 73 J 20 ADCA.

⁶ « L'allée pourrie ».

dîme (1673), de nombreuses rentes, qu'elles soient censives ou foncières, et des cheffrentes⁷, ainsi que des corvées dues par les vassaux.

Les droits honorifiques du Lojou dans l'église paroissiale de Bourbriac et les chapelles



Le Lojou en 1840 et son empreinte dans le paysage. Les deux allées ou rabines à angle droit, l'une, très large, offrant une perspective depuis la façade principale du manoir et l'autre conduisant à la métairie manoriale de Penker Lojou, sont toujours à cette date ornées d'arbres figurés par des points. Comme on le voit elles sont venues se plaquer sur un parcellaire pré-existant.

Le seigneur du Lojou possédait en 1737, pour sa commodité « chapelle et oratoire joignant la salle dudit lieu », c'est-à-dire attenante au manoir lui-même. Outre cette chapelle privée, il était fondateur de la chapelle Saint-Roch s'élevant au village de ce nom en Saint-Adrien, qui lui appartenait prohibitivement et que l'on rencontre mentionnée à plusieurs reprises à partir de 1583. Elle n'était probablement pas très ancienne à cette dernière date si on considère que le culte de Saint Roch – invoqué pour prévenir et guérir la peste – n'a pénétré la Bretagne qu'à partir du début du XVI^{ème} siècle. De surcroît, la seigneurie du Lojou était en droit de jouir de prééminences en l'église de Bourbriac. Elle y avait sa propre chapelle, dite de Saint-Briac, « du côté de l'épître », dans la vitre de laquelle apparaissaient les armes et écussons des possesseurs successifs de cette terre. Ils y avaient « prohibitivement », c'est-à-dire à leur usage exclusif, banc et accoudoirs ainsi qu'un enfeu et plusieurs tombes où reposaient les restes de plusieurs seigneurs du Lojou.

⁷ C'est-à-dire de rentes dues au titre de la reconnaissance du lien féodal. Il est par ailleurs fait mention au 15^e siècle de la dîme de « Lojou – Tréhernyn » qui paraît toutefois avoir été due par les vassaux à la seigneurie de Minibriac à laquelle le Lojou était inférieure (E 1037 Archives départementales des Côtes d'Armor).

1. Le Lojou est à l'origine d'une maison dont la dernière représentante, Alise du Lojou, a épousé Rolland de Kermeno (ou Kermenou), receveur de la seigneurie de Minibriac en 1402. Elle en est veuve en 1411. Les armoiries de cette famille ne sont pas connues.



Kermeno : « d'argent à cinq macles d'azur ».

2. En 1426 des nobles du nom de Kermenou vivent à Bourbriac. Ils se nomment Philippe et Briend et on ne sait lequel des deux est le seigneur du Lojou.
3. De 1440 à 1482, il est question de Henry de Kermeno « seigneur de Loiou », possédant « une métairie en son manoir du Lojou ». Justifiant de cent livres de rentes ; il est représenté dans une montre de 1481 par son fils, Jéhan, archer en brigandine.
4. Louis de Kermeno, fils du précédent, et dont on ne sait rien, lui succède. Il était décédé avant 1497.
5. Fils, du précédent, François de Kermeno, qui succède à son père, est mineur au décès de celui-ci. Sa mère Anne de Kersauzon est sa tutrice. A la montre de 1503, il est représenté par Pierre de Kermenou – oncle ou cousin – qui comparait « à pied, sans harnois... et lui ait enjoint au prochain mandement avoir chevaux, harnois blanc en état ». François de Kermeno a épousé en mai 1540 Jeanne de Kerléau⁸.
6. Lui succède dans la dévolution de la seigneurie Louis de Kermeno, qui est sans doute son fils. Il serait décédé vers 1574.
7. Morice de Kermeno, seigneur du Lojou, rend hommage en 1583 pour « la maison du Logiou et moulin, juridiction et dîme »⁹, mais dès 1575, il est en possession du lieu. Morice de Kermeno a exercé diverses fonctions au service de la seigneurie de Guingamp et Minibriac. Il a été, comme deux autres membres de la famille, Rolland et Guillaume, receveur¹⁰ de la seigneurie de Minibriac. A une autre période, Morice de Kermeno a été en charge de l'office de « surgarde des Bois de Minibriac »¹¹, c'est-à-dire qu'il avait la haute main sur la surveillance et la police des bois contenus sur ce territoire.
8. Jeanne de Kermeno, dont on ne sait si elle est fille du précédent, est l'héritière du Lojou. Elle épouse Claude de Garspern vers la fin du XVI^{ème} siècle et fait passer le Lojou dans cette famille.

⁸ E 1128, archives départementales des Côtes-d'Armor.

⁹ E 1144.

¹⁰ E 1037.

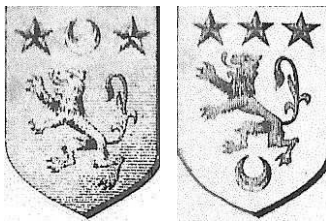
¹¹ E 912.



9. François du Garspern, fils des précédents, seigneur du Lojou, épouse en 1616 Margueritte Even.

Du Garzpern : « D'or au lion de gueules accompagné de sept billettes d'azur en orle ».

10. Issu des précédents, Guillaume du Garspern, seigneur du Lojou, Respèrès, Le Meshir, épouse Margueritte Le Chaussec, d'une famille noble de Plougasnou. Il décède en 1663.
11. Leur fille, Renée-Thérèse du Garspern (1652-1699), épouse vers 1673 Bertrand Le Brun (1643-1691), sieur de Kerlaino, terre de la paroisse de Ploumagoar. Le Lojou passe par ce mariage dans la famille Le Brun qui, bien loin de mésestimer cet apport, va prendre à la suite le nom de « Le Brun du Lojou ». La famille Le Brun appartient, antérieurement à Bertrand, à la bourgeoisie de Guingamp. C'est donc lui qui par l'acquisition de l'office de sénéchal de Guingamp et Minibriac en 1668, et par son mariage à une demoiselle issue d'une famille noble d'ancienne extraction, s'agrège à la noblesse¹².



12. Issu du mariage précédent, Jacques Le Brun du Lojou (1675-1761), « lieutenant de messieurs les maréchaux de France », chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, épouse en 1700 Jacqueline du Liscoët, dame de Coatmen dans la paroisse de Bourbriac.

Le Brun : « D'azur au lion d'or, surmonté en chef de deux étoiles de même et d'un croissant d'argent entre les étoiles », alias « D'argent au lion de gueules accompagné en chef de trois étoiles de même et en pointe d'un croissant aussi de gueules ».

13. Leur fils, Charles Le Brun, cède à l'inflation qui a cours en matière de titres nobiliaires et s'intitule « comte de Lojou-Respèrès ». Il épouse Anne de Keroignant ; il n'est issu de ce mariage aucune postérité, du moins survivante. Charles Le Brun du Lojou décède en 1786.
14. Le Lojou passe alors à sa sœur Marie-Angélique déjà âgée à cette date et qui ne s'est jamais mariée. Quand éclate la Révolution, elle est en possession de la seigneurie alors que la sœur cadette, Charlotte-Marie-Gabrielle est dame de Coatmen. L'une et l'autre quoiqu'âgées et peu susceptibles de représenter un quelconque danger pour la République sont incarcérées sous la Terreur dans des conditions très dures. La cadette meurt le 12 thermidor an V à Guingamp¹³ (30 juillet 1797) et l'aînée le 1^{er} thermidor an VI (19 juillet 1798).

Yannick Botrel

¹² Annaïg Soulabaille, *Guingamp sous l'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

¹³ Toutes deux moururent à leur domicile « rue du champ au lait ».

PEUMERIT ET LE LOC'H

La commune de Peumerit Quintin, telle qu'elle existe actuellement, est née en 1832, par ordonnance du 28 octobre 1832, de la fusion du territoire de l'ancienne paroisse de Peumerit, devenue commune à la Révolution, et de celui de la trêve du Loc'h, qui avait été rattachée à la commune de Maël-Pestivien à la Révolution. Cette « réforme territoriale » a été le fruit de l'influence du maire de Peumerit de l'époque, Julien Le Bahezre, malgré les protestations de la commune de Maël.

Cette trêve du Loc'h était d'ancienne origine puisqu'on en attribue la fondation aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, ordre fondé à l'époque des croisades, et devenu plus tard l'ordre de Malte. Le bourg du Loc'h avait été autrefois le chef-lieu du « membre de Maël et Louch » relevant de la commanderie de La Feuillée. Il s'agissait d'une ancienne aumônerie connue dès 1160 avec « *haulte, moyenne et basse justice* ».

Les terres appartenant à l'ordre de Saint Jean étaient jusqu'à la Révolution mise en valeur selon un système de faire-valoir particulier, la « *quévaise* », les preneurs étant nommés « *quévaisiers* ». Ces terres s'étendaient sur « *Maël et Louch* ». La quévaise, du breton « *Kevaez* » était un mode de faire valoir médiéval particulier à la Bretagne bretonnante et s'appliquant aux terres de deux ordres monastiques : les Cisterciens et les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, devenu ordre de Malte au XVI^{ème} siècle. Le système ou « *usement* » de la quévaise au XV^{ème} siècle est bien décrit par le commandeur Pierre de Keramborgne dans un mémoire adressé au tribunal de Carhaix en 1444. Pierre de Keramborgne était alors commandeur de La Feuillée et de ses dépendances (Maël-Loc'h et Le Palacret). Son mémoire de 1444 concernait l'« *usement de quévaise* » tel qu'il était pratiqué dans la dépendance de Maël et Loc'h, qui avait été autrefois une commanderie indépendante et

possédait à ce titre son propre tribunal. Cette commanderie s'appelait « *Commanderie du Loc'h* » et la chapelle Saint Thomas était l'oratoire du commandeur. Ce mémoire de 1444 est devenu la base juridique de la quévaise. Il avait été rédigé par Pierre de Keramborgne pour faire valoir les droits de l'ordre des Hospitaliers contre le seigneur Charles du Vieux-Chastel qui prétendait avoir acheté deux quévaisies à deux quévaisiers du Loc'h, Alain Le Roux et Jean Le Du « *bras* ». Un des témoins cité dans ce mémoire déclare avoir vu dans sa jeunesse toutes les terres de Maël et du Loc'h en champs ouverts à l'exception du journal de terre propre à chaque quévaisier. La généralisation du paysage de bocage dans notre région date donc de cette époque du XV^{ème} siècle. Cette transformation des terres indivises, ou « *maezoù* » en bocage de « *parkoù* » est déplorée par Pierre de Keramborgne comme une atteinte à l'autorité de l'ordre propriétaire. A partir du XV^{ème} siècle, de nombreux procès ont pour origine la construction de talus pour enclore des terres normalement communes à l'ensemble des quévaisiers. La quévaise en effet était une « *hostise* » c'est à dire l'une des institutions destinées à permettre l'installation d'« *hôtes* » provenant d'autres terres.

Le quévaisier recevait pour son installation un emplacement pour bâtir sa maison (son « *hostel* » dans les chartes de l'époque), un courtil et un journal de terre (surface de 48 ares 50, arrondie à un demi-hectare après la Révolution et le passage au système métrique.) De plus il pouvait bénéficier de l'utilisation des terres communes pour y faire paître son bétail. Pour sa « *tenue* » le quévaisier payait une rente assez symbolique (5 sous et une poule par an au Loc'h en 1444). Il pouvait dans certaines conditions exploiter d'autres terres, vacantes, en payant une dîme de trois gerbes sur vingt (la septième, la treizième et la vingtième gerbe étaient

prélevées à la récolte par le représentant de la Commanderie, le « *desmeur* » ou « *fermier de la dîme* », le quévaisier n'ayant pas le droit de rentrer sa récolte avant le prélèvement de cette dîme) ; La succession d'un quévaisier était réservée à son plus jeune enfant selon le droit de « *juveigneurie* », à l'inverse du droit d'aînesse. Si la succession n'était pas assurée, la quévaise était dite en « *déhérence* » et revenait à nouveau à l'ordre si l'abandon de la tenue avait duré plus d'un an et un jour. Il ne pouvait y avoir, sauf dérogation, d'héritage collatéral ; les frères et sœurs de juveigneurs n'avaient de droit d'héritage que sur les outils et les meubles de leurs parents. Les enfants des quévaisiers plus âgés avaient donc intérêt à quitter la quévaise de leurs parents, si possible en s'installant sur une nouvelle quévaise, le plus jeune (garçon ou fille) restant auprès des parents et leur succédant. Les quévaisiers, outre la rente sur la tenue et la dîme sur les cultures hors-tenue, étaient également soumis à diverses corvées en particulier sur la « *réserve* » foncière des moines et pour assurer divers charrois au profit de la commanderie.. Ce mode de faire-valoir est différent de l'usage « *du* « *Domaine congéable* » ou « *Convenant* », qui concernait aussi la mise en valeur de terres par défrichement accordée à un « *colon* ». Selon diverses sources, citées par exemple par Joseph Sérandour dans son « *Histoire de Duault* », le nombre de quévaisiers de Maël et du Loc'h s'est accru aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècle. Cet « *usement de quévaise* » a duré jusqu'à la révolution, mais les règles se sont peu à peu modifiées ; certains quévaisiers exploitaient plusieurs tenues, le droit de juveigneurie était souvent contourné par dérogations. La trêve du Loc'h contenait une vingtaine de quévaises :

- 2 quévaises au bourg du Loc'h ;
- 4 quévaises à Kerbargain,
- 4 quévaises à Kerdidré dit aussi Kerbrediry (Kerbidiry),
- 3 quévaises à Kernilien,

- 4 quévaises à Kerfaven,
- 1 quévaise à Cramin.

Grâce à divers textes provenant par exemple de nombreux procès, on connaît le nom de certains quévaisiers, comme Guillaume Le Quénévec, quévaisier à Kerbargain au XV^{ème} siècle.

A la veille de la Révolution, la trêve du Loc'h disposait d'un « *curé* » (c'est à dire d'un vicaire selon le sens breton du terme) désigné, en principe après avis du commandeur de l'ordre de Malte, détenteur du droit de « *patronage* » et normalement après consultation des paroissiens au prône du dimanche. Certains nous sont connus, comme par exemple « Yves Le Faucheur » en 1709, « le Sieur Cozic, prêtre curé de la trêve » en 1735, ou le « curé Hervé », prêtre réfractaire en 1792 Tous ces prêtres devaient obligatoirement parler la langue bretonne, conformément à la « *règle d'idiome* » fixée par le pape Grégoire XI le 11 juillet 1373. En 1444, le commandeur Pierre de Keramborgne insiste sur la nécessité d'appliquer strictement cette règle. L'église du Loc'h est administrée par sa propre fabrique, après le rattachement à Peumerit, la chapelle du Loc'h sera représentée à la fabrique de Peumerit par le « *fabricien du Loc'h* ». Par ailleurs Le Loc'h disposait aussi d'un sacristain (le dernier sera Julien Le Dantec, que quelques Peumeritois d'aujourd'hui ont connu).

Cette trêve comprenait le « *bourg du Loc'h* » (formule qui persistera longtemps dans les écrits et sept « *villages* » (au sens breton du terme) : Le Cosquer (« *le vieux village* »), village déjà disparu au moment de la Révolution, parfois nommé « *Coz Loc'h* », et qui serait le premier endroit d'implantation des Hospitaliers au XII^{ème} siècle, Cramin (ar c'hra vin, la côte rocheuse), Kerbargain (en breton Kervargain), Kerbidiry, Kerfaven, Kernilien, Ty Nevez (« *Maison neuve* », sans doute par opposition au Cosquer voisin). Il faudrait y ajouter quelques maisons de Croaz Tasset, à la limite de Saint Nicodème (à l'époque en Duault).

Le bourg du Loc'h s'était anciennement constitué autour des constructions des Hospitaliers. L'ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem a été fondé le 15 février 1113 par Gérard Tenque¹⁴ pour défendre et desservir l'hôpital de Jérusalem créé sous le vocable de Saint Jean Baptiste. Après la chute d'Acre, l'ordre se réfugie à Chypre en 1201, puis à Rhodes en 1309. L'ordre y restera deux siècles. Chassé de Rhodes en 1522, il obtiendra de Charles-Quint en 1530 la possession de l'île de Malte. Les Hospitaliers devinrent alors les chevaliers de l'ordre de Malte. A Malte, l'ordre devint très puissant et résista à toutes les tentatives d'invasion. Cependant il sera chassé de l'île en 1798 par Bonaparte, installant alors son siège à Rome (il y est toujours)...Dès le XII^{ème} siècle, on trouve les Hospitaliers en Bretagne où ils installent des « *Hôpitaux* » comme ceux de Nantes, de Quimper et de La Feuillée. Ce dernier donnera naissance à la commanderie de La Feuillée qui sera à la tête de toutes les possessions des Hospitaliers dans notre région. S'y rattachait l'aumônerie de Maël et du Loc'h, mentionnée en 1160 dans une charte du Duc de Bretagne Conan IV (sous le nom d' « *Eleemosina au Souch* » de Maël et Louch), la Chapelle Saint Jean de Locmaria en Maël Pestivien (qui servit en partie à la construction de la Chapelle de Coat Maël en 1854), la chapelle Saint Pierre de Kerilismaël appelée aussi « *la vieille église* » ou « *coz ilis* » dans certains documents, La Magdeleine en Kergrist Moélou, la chapelle de Burthulet... Selon le cahier de paroisse de Peumerit, le commandeur de la Feuillée jouissait à Maël et au Loc'h d'au moins vingt villages et 80 tenues. Il était tenu de faire dire une messe « *chaque sepmaine et chaque lundy au dit tref du Loc'h* ». Au cours de cette messe, on priait pour le duc de Bretagne au temps de l'indépendance jusqu'en 1532, mais on retrouve encore cet usage dans un

¹⁴ C'est le pape Pascal II qui fait ensuite de Gérard le fondateur et chef de l'ordre des Hospitaliers dans une bulle *Pie postulatio voluntatis*

aveu de 1539 où le commandeur Pierre de la Forest reconnaît devoir au duc « *une messe chacune semaine, à chacun jour de lundi, au dit tref de Louch* ». Un document de 1445 précise que cette messe était célébrée « *en la chapelle Saint Thomas* ». Le même document affirme que « *le membre de la Magdeleine en la paroisse de Kergrist Moellou dépendait aussi du Loc'h. Les hospitaliers avaient là « une chapelle entourée de bois touffus et de vieilles rabines.* » Sainte Magdeleine et Saint Jean étaient les patrons de ce sanctuaire. Trois villages voisins dont un nommé le Croisty et quatorze terres appartenaient également à l'ordre de Malte. Les chevaliers hospitaliers avaient encore en la paroisse de Duault un village nommé Burthulet avec une chapelle... En 1697 La Magdeleine de Kergrist et Burthulet sont dits formellement dépendre du Loc'h. Et Onésime Le Boudec (recteur de Peumerit de 1896 à 1900) ajoute : « *La chapelle de Burthulet existe encore, pittoresquement assise dans les montagnes. C'est un joli petit édifice du XVI^{ème} siècle.* »

L'ordre des Hospitaliers et celui des Templiers sont souvent confondus du fait de leur histoire semblable (création à Jérusalem à la même époque, rôle de défense des Lieux Saints et des pèlerins...) et du fait qu'après la disparition de l'ordre des Templiers en France (suite à la « *rafle* » du vendredi 13 octobre 1307), leurs possessions ont été transférées par « *dévolution* » aux Hospitaliers. En 1312, le pape avait en effet supprimé l'ordre des templiers lors du concile de Vienne¹⁵ et

¹⁵ Le concile de Vienne se situe dans le contexte d'une papauté affaiblie; le pape Clément V, élu en 1305 grâce aux pressions du roi de France Philippe le Bel, avait du installer le siège de la papauté en Avignon. En 1307, Philippe le Bel, inquiet du pouvoir des Templiers et de l'état des finances royales (une nouvelle fois les caisses étaient vides), prend la décision de détruire l'ordre du Temple. Pour cela, le 13 octobre 1307, il décide de *lancer ses chevaucheurs* (les courriers royaux) aux quatre coins du royaume pour faire arrêter lors d'un vaste

décidé de donner leurs biens aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem. Bien que la Bretagne fût relativement indépendante au moment de leur disparition, les biens des templiers en Bretagne furent également dévolus à l'Ordre des Hospitaliers. La commanderie templière de Pont Melvez devint donc Hospitalière, parfois avec un commandeur propre, parfois sous l'autorité du commandeur de La Feuillée. Cependant, au XVI^{ème} siècle encore les habitants de Pont Melvez continuent à dire « *Temple* » pour désigner la Commanderie. D'une façon visible, les Templiers portaient une croix rouge sur leurs vêtements, les Hospitaliers une croix blanche. Au XVII^{ème} siècle, l'ordre de Malte a placé le commandeur de La Feuillée à la tête de huit commanderies : La Feuillée, Le Palacret, Pont Melvez, Maël et Loc'h, Quimper, Balanant en Plouvien, Le Croisty et Plélo. Cette commanderie de La Feuillée est également appelée commanderie du Palacret car le commandeur résidait ordinairement au manoir du Palacret en Saint Laurent-Bégard.

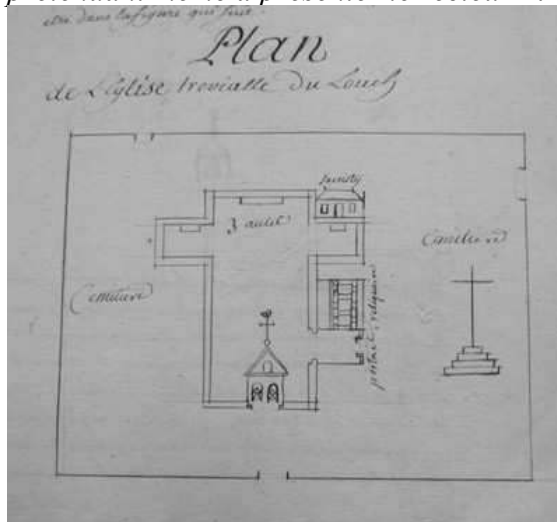
Avant son rattachement à Peumerit, le bourg du Loc'h disposait de tous les services nécessaires à l'époque : deux chapelles, celle de Saint Jean, dite « *Eglise du Loc'h* » qui existe encore aujourd'hui

coup de filet tous les Templiers du royaume. Lors des premiers interrogatoires, ils avouent sous la torture tout ce qu'on veut leur faire avouer : reniement du Christ, crachat sur la croix, idolâtrie, sodomie, simonie, prévarication, etc... Tout cela se fait sans en référer au pape de qui, pourtant, ils dépendent. Clément V qui résidait à Carpentras près d'Avignon, surpris par ces arrestations mais ébranlé par la multitude d'aveux, obtenus sous la torture, décrète la bulle *Pastoralis praeinentiae* qui ordonne l'arrestation de tous les Templiers de la Chrétienté, rappelant ainsi que seul le pape a le pouvoir de décider de leur sort. Par la bulle *Faciens misericordiam* du 12 août 1308, il crée des commissions diocésaines, chargées d'enquêter sur les agissements des Templiers, et des commissions pontificales, chargées de juger l'Ordre du Temple comme tel. Ces dernières livreront leurs rapports lors d'un concile œcuménique convoqué à Vienne (dans l'Isère) en 1310, qui discutera de son sort.

après sa reconstruction entreprise en 1983, et celle de Saint Thomas (chapelle signalée en ruine par B. Jollivet en 1856). Cette chapelle Saint Thomas était autrefois l'oratoire personnel du Commandeur. Selon le cahier de paroisse de Peumerit, cette chapelle Saint Thomas était tombée en ruine avant 1617, mais avait été remontée au cours du XVII^{ème} siècle en petit sanctuaire présentant en 1720 le blason de l'ordre de Malte sculpté sur une façade et renfermant les statues vénérées de Saint Thomas et de Saint Cado. Ces deux statues ont été conservées. **La statue de Saint Thomas**, en tuffeau et de provenance inconnue est à nouveau logée dans la chapelle du Loc'h après plus de cent ans d'exil à la fontaine Saint Antoine dans le bois de Coldéven, **la statue de Saint Cado**, en bois polychrome est exposée chaque année dans la chapelle lors du pardon de juillet. Le cahier de paroisse de Peumerit mentionne aussi la fontaine de Saint Thomas qui « *se trouve dans un petit courtil entre le moulin et la partie du village la plus rapprochée de Peumerit. Cette fontaine s'appelle encore Feutenn Zant Thomas, elle ne tarit jamais et l'eau en est excellente...* ». La chapelle Saint Jean, autrefois église tréviale est également décrite dans le cahier de Paroisse de Peumerit ; « *comme à La Feuillée, un bois de futaie ombrageait l'église et le bourg du Loc'h. Cette église, devenue chapelle frairienne¹⁶ est dédiée à Saint Jean et est en forme de croix latine. C'est un édifice en grande partie du XVI^{ème} siècle mais conservant quelques débris de sa construction primitive au XII^{ème} siècle, notamment deux piliers qui soutiennent le porche, une lancette dans le collatéral sud, et un maître autel formé d'une table de*

¹⁶C'était une subdivision de la paroisse avec son centre constitué par le village le plus important ou le plus ancien. La frairie possédait souvent son saint protecteur, presque toujours sa chapelle dite « frairienne », souvent ses réunions, et de temps en temps ses assemblées dont les pardons sont encore l'image, la survivance.

Pierre reposant sur deux piliers. Au réseau de la principale vitre, on retrouve les armoiries des sires de Rostrenen. Dans un débris de la verrière placée au-dessus de l'autel septentrional on lit encore ; l'an Mil IIIIC IIIXXXVI (1496) fut faict cet aultier et chapelle. Enfin dans le cimetièrre s'élève une intéressante croix du XVI^{ème} siècle. De la dite église tréviale date la déclaration de 1697 : Le commandeur de La Feuillée est seigneur fondateur et lui appartiennent les oblations, prières nominales, escussions, enfeux et escabaux, aucun autre seigneur n'y ayant droit, la dite église et son cimetièrre étant bornés des terres de la Commanderie. Outre leur maison et ses deux chapelles, les commandeurs possédaient au Loc'h des jardins, un étang et un moulin. A Maël Pestivien, l'église paroissiale dédiée à Saint Laurent dépendait également de la commanderie, ainsi que le presbytère sis au village de Kersimon, le commandeur prétendant même à présenter le recteur ».



Cette église Saint Jean du Loc'h n'avait pas réellement en fait un plan en croix latine, mais était constituée d'une nef flanquée de deux chapelles qui ne se faisaient pas exactement face et ne constituaient donc pas un vrai transept. La chapelle côté nord était dédiée à Saint Fiacre, la chapelle côté sud à Sainte Marguerite. Chacune de ces chapelles attenantes disposait d'un autel comme le montre le plan établi en 1708. En 1708, cette chapelle Sainte Marguerite était prolongée à l'est par une sacristie qui a disparu depuis. La porte par laquelle on

entre aujourd'hui le plus souvent était l'entrée de la sacristie en venant de l'église. La chapelle Saint Marguerite disposait d'une autre porte aujourd'hui murée. Entre cette chapelle et le porche se trouvait un ossuaire également disparu, nommé en 1700 dans un rapport de Pierre Desjars, « arpenteur » de Pont Melvez, la « maison des reliques ».

Le Loc'h dispose aussi d'un moulin dont l'origine remonte à l'époque des Hospitaliers et où se sont succédées des dynasties de meuniers comme les Flouriot avant la révolution (en 1700 le moulin est affermé à Mathieu Flouriot et à sa femme Catherine Le Brun, selon le rapport de Pierre Desjars) ou les Gicquel au XIX^{ème} siècle. En 1708 le logement du meunier était déjà couvert en ardoises. Les deux roues de ce moulin sont alimentées par l'eau de l'étang créé par le barrage surmonté de la route du Loc'h au bourg de Maël (c'est la « chaussée » du moulin). Des artisans exercent leur métier au bourg du Loc'h et dans les villages : Tisserands, charrons, sabotiers, forgerons, tailleurs d'habits...

Les habitants les plus nombreux sont « *laboureurs* » et « *cultivateurs* ». Dans les registres d'Etat Civil, les femmes sont généralement « *ménagères* » ou « *filandières* ». Enfin le bourg du Loc'h dispose depuis longtemps d'une « *taverne* ».

Dans les registres d'Etat Civil de Peumerit, les habitants du bourg du Loc'h et des sept villages qui en dépendent n'apparaissent qu'en 1834, auparavant ils sont enregistrés à Maël, si bien que beaucoup d'entre eux sont nés à Maël Pestivien et décédés à Peumerit sans avoir déménagé au cours de leur vie ! Ce fait que l'on retrouve aussi dans d'autres communes (par exemple à Saint Nicodème et Saint Servais, autrefois en Duault) doit inciter à la prudence lors des recherches généalogiques.

En 1863, l'historien guingampais Sigismond Ropartz publie dans les « *Annales des Côtes du Nord* » un article très documenté sur l'histoire du Loc'h. Cet

article donne de nombreux détails sur l'état du site à cette époque.

Le rattachement à Peumerit n'a pas créé très rapidement un sentiment d'appartenance des citoyens du Loc'h à leur nouvelle commune, pas plus d'ailleurs que n'existait celui de l'appartenance à Maël Pestivien. Les habitants du Loc'h, descendants des quévaisiers avaient gardé dit on un esprit très indépendant, volontiers frondeur. Ainsi tentèrent ils de s'opposer en 1899 au transfert de leur statue de Saint Thomas, rebaptisée Saint Antoine par le recteur de Peumerit de l'époque, Onésime Le Bouédec, et exilée dans le bois de Collet Even pour garnir la fontaine du même nom. L'histoire leur a donné raison puisque, en 2005, une nouvelle statue de Saint Antoine a été sculptée dans le granit par l'artiste rostreinois Adolphe Godest, et qu'ainsi la statue en tuffeau de Saint Thomas a pu revenir au Loc'h après un siècle d'exil.

Un dicton local disait aussi autrefois : « *Tud Kervargain al Loc'h, ba' parrouz Purit breman oc'h* » (Gens de Kerbargain en Loc'h, vous êtes bien maintenant de la commune de Peumerit), ce qui prouve que cela n'allait pas de soi.

Peu à peu, cependant, le sentiment d'appartenance à Peumerit s'est développé et la vieille division a disparu. L'ancienne trêve du Loc'h est devenu le « *quartier du Loc'h* ». Plusieurs maires de Peumerit en sont issus : Jean Marie Le Spec (1904 à 1912) , François Le Vay (1938 à 1945) Robert Le Moigne depuis 1992... et le patrimoine du Loc'h est aujourd'hui celui de tous les Peumeritois.

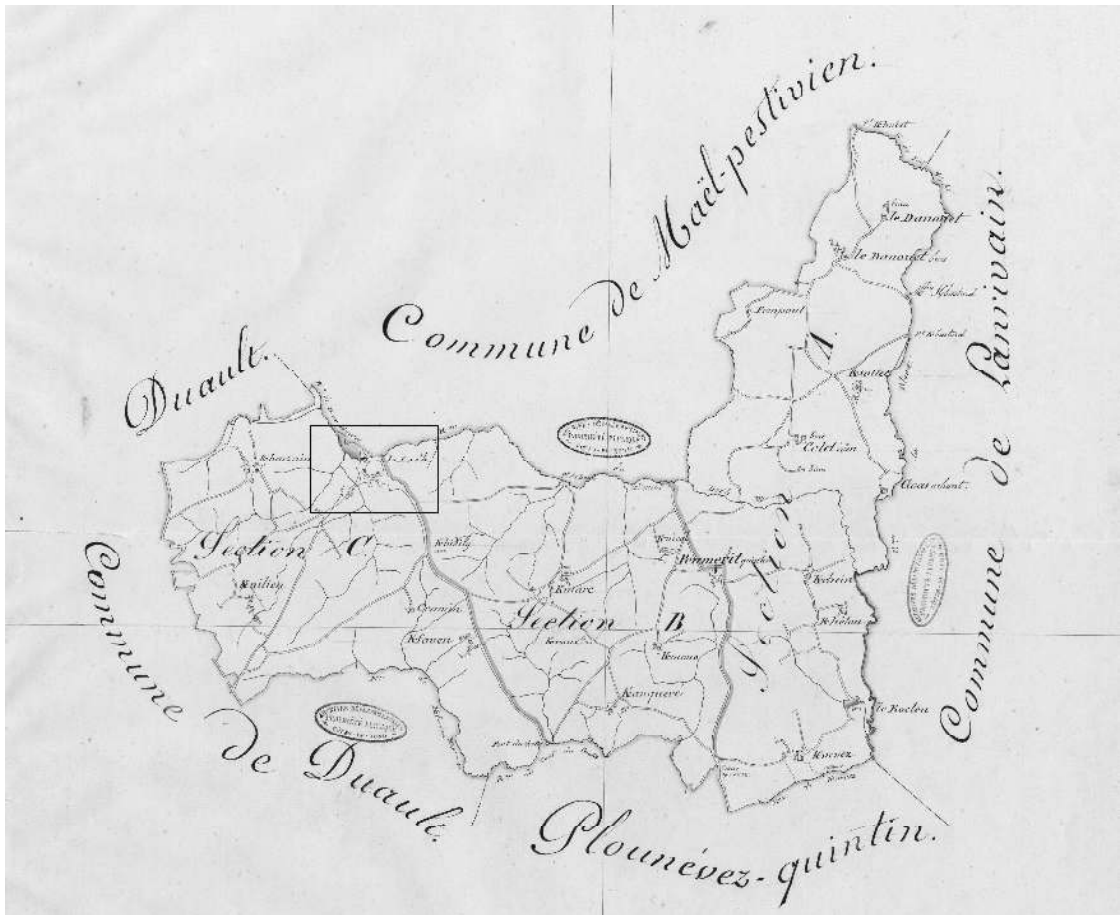
Depuis le rattachement du Loc'h à Peumerit, la chapelle Saint Jean a été plusieurs fois restaurée, mais peu à peu elle a été délaissée au profit de l'église paroissiale Sainte Anne. Dans les années 1930 l'abbé Joseph Serandour, recteur de Peumerit de 1931 à 1942 a tenté de faire aboutir une restauration financée par souscription mais ce projet a échoué. L'abbé Sérandour s'était pris de passion

pour ce site du Loc'h dont il fit des descriptions poétiques dans son bulletin paroissial. Il composa d'ailleurs, sur l'air des « *taolennoù* » le cantique à Saint Cado que l'on chante chaque année en juillet pour le « pardon des cerises ». L'abbé Augel, recteur de Peumerit de 1951 à 1961 tenta lui aussi de faire renaître la chapelle, mais en vain. Au milieu des années cinquante la chapelle s'est trouvée en ruine et le site a été délaissé. Les retables de granit du XV^{ème} siècle ont été transférés dans l'église paroissiale par l'abbé Lamoulen le 22 août 1961, puis installés à leur emplacement actuel par l'abbé Rolland, recteur de Maël (dont dépendait alors Peumerit, sur le plan religieux), en septembre 1968. Les fonts baptismaux du Loc'h ont également été transférés à Peumerit à cette époque.

Dans les années 80, l'association Breiz Santel, alertée par quelques habitants du pays, s'intéresse à cette belle chapelle totalement en ruine. Au mois d'août 1983, elle ouvre un premier chantier au Loc'h. L'équipe de Breiz Santel demande l'aide des habitants de Peumerit et ce premier chantier est un grand succès. Il entraîne la création de l' « *association des Amis de la chapelle du Loc'h* » l'année suivante. Depuis, grâce à un effort constant, la chapelle a été restaurée et chaque année le « *pardon des cerises* » est un événement. L'histoire de cette restauration mériterait à elle seule une description plus détaillée.

L'histoire du Loc'h ébauchée ici reste très lacunaire. Il reste encore beaucoup de questions sans réponses. Par exemple, comment s'est fait la transition entre les « *quévaisies* » et les exploitations agricoles ? Ou encore : « A quelle époque le chapelle Saint Thomas, ancien oratoire du commandeur a t'elle été détruite ? » Beaucoup de réponses se trouvent dans des documents d'archives, il reste donc du travail ...

HENRI LE NAOU
A Peumerit le 15 octobre 2012



JOSEPH MARIE HÉTET



Joseph Marie Hétet est né en 1907 à Brest ; il est ordonné prêtre le 11 juillet 1937. Son premier poste est : instituteur à l'école Saint Pierre de Plésidy (directeur, l'abbé Thos), en septembre 1937 ; puis directeur d'école à Pommeret, en septembre 1938.

Pendant la seconde guerre mondiale il est aumônier sur le cuirassé Richelieu, fleuron de la Marine Nationale. L'arsenal de Brest, vient juste de l'achever, et c'est sous les bombes allemandes qu'il quitte Brest pour Dakar le 18 juin 1940. A partir de ce moment là, la vie de l'abbé Hétet devient nébuleuse. Le capitaine de vaisseau Paul Jean Marzin, commandant du Richelieu, le fait débarquer, en pleine mer, sur un cargo français, pour le rapatrier en métropole.

A la fin de la guerre, il ne rentre pas dans un diocèse et reste dans sa famille à Plougastel Daoulas (Finistère) jusqu'en 1949.

Le 15 janvier 1949, il est désigné comme vicaire à Plourivo.

Joseph Marie Hétet recteur de Saint Norgant.

L'abbé Auguste Jamet est recteur de St Norgant. Le lundi 29 janvier 1951, son apostolat s'interrompt subitement et malencontreusement à cause de sa noyade¹⁷.



Cette disparition soudaine laisse désespérée toute la communauté rurale de Saint Norgant à laquelle il était attaché puisqu'il y était installé depuis trente et un ans. Ce prêtre possédait un certain charisme naturel qui était en adéquation avec la population locale, qui se reconnaissait en lui. Il était pauvre mais riche en qualité de cœur !

L'abbé Joseph Marie Hétet vient le remplacer le 10 mars 1951. C'était un personnage haut en couleur et énigmatique pour ce petit hameau bien imprégné de ruralité et très conservateur. Autant l'abbé Jamet avait laissé un bon souvenir dans l'esprit des villageois que l'abbé Hétet a laissé le sentiment d'un personnage loufoque et égocentrique.

Le jour de son installation, les paroissiens et la municipalité partent à sa rencontre jusqu'au Cosquer-Jehan. Ils forment un cortège, avec en tête : monsieur le maire, Désiré Pérennes et son adjoint, Jean Guillossou, suivis des chevaux des frères Jehan et de tous les paroissiens, pour lui faire savoir qu'il était attendu et honorer son arrivée! L'office a lieu sous la présidence du chanoine Le Provost de Bourbriac, secondé par le chanoine Thos de Paimpol et l'abbé le Caër curé de Kérien.

Il prend possession du presbytère avec sa gouvernante qui n'est autre que sa cousine dénommée, Catherine Laurent, qui

¹⁷ Lire article dans pays d'Argoat N° 52

portait journallement la coiffe de sa région d'origine Plougastel Daoulas.

Joseph Marie Hétêt ne tarda pas à montrer sa forte personnalité. Il était bretonnant mais pas très à l'aise avec cette langue, ainsi ses conversations se passaient fréquemment en français. L'aménagement de l'église Saint-Yves ne lui convenait pas du tout. Avec l'aide de quelques paroissiens, il vida le mobilier, en particulier le maître autel, qui était une œuvre de l'atelier briochin Elie Le Goff et la table de communion qu'il céda à la chapelle de l'école Saint-Antoine de Bourbriac. Nul ne se rappelle de ce que fit l'abbé de ce mobilier. Les statues saint-sulpicienne (en plâtre) furent également mises au rebut. En particulier, le « Sacré-Cœur-de-Jésus » fut planté dans le jardin du presbytère où elle est toujours ; une statue de la Vierge resta tout l'hiver sur le talus du placître, sous les intempéries qui eurent raison d'elle !!! Seules les vieilles statues en bois furent conservées et mises sur des piédestaux en pierre qu'il récupérait à droite et à gauche dans la campagne. Il plaça un grand Christ en croix sur une auge derrière l'autel (cette auge est toujours présente devant la maison à droite en arrivant sur le placître). Il occulta la maîtresse vitre représentant St Yves rencontrant le pauvre, en la badigeonnant de bleu. Il fit refaire le fond de l'église et plaça avec l'aide de certains paroissiens de gros cailloux, puis, pour finir, il eut cette l'idée d'aller se servir en gravillons au dépôt des Ponts et Chaussées qui se situait à côté du cimetière (Park Pipi Couster, ainsi appelé par les villageois du nom du donateur du champ), les concessions devant être gratuites dans ce cimetière. Les charrois étant effectués par les cultivateurs des environs. Mais le responsable des voiries voyant son tas de gravillons diminuer, n'eut pas grand' difficulté à savoir où était partie sa marchandise. En effet la charrette de Joseph Guillossou, n'étant plus de première jeunesse, faisait comme le Petit Poucet, semait tout le long de la route des

petits cailloux. Ainsi il n'eut qu'à les suivre pour arriver à l'église. L'affaire s'arrêta là !!!! Le prêtre aurait voulu faire murer la porte ouest de l'église sous prétexte que le vent pénétrait dans l'église. Mais là, Jean Guillossou et Jean Marie Derrien s'élevèrent contre l'abbé Hétêt et lui signifièrent qu'il fallait arrêter tous ces travaux qui allaient à l'encontre de la volonté des paroissiens.

Il fit disposer dans l'église, au premier rang, des chaises réservées aux conseillers municipaux, ainsi, il savait si un tel ou un tel avait participé à la messe. En chaire, lors de ses sermons il lançait des piques aux fidèles et en particulier il mettait en garde les jeunes gens : « *qu'il ne fallait pas mettre la graine à pousser avant le moment venu* » !!! Cependant il les incitait et les initiait à faire du théâtre. Il faisait jouer les saynètes et les pièces de théâtre dans son poulailler. Il avait également constitué une chorale.

Il sympathisa avec les finistériens « exilés » dans la région, en particuliers le docteur Martin de Bourbriac et Monsieur Stéphan, propriétaire des conserveries de Guingamp. Il les sollicita pour une rencontre conviviale avec ses paroissiens. Monsieur Stéphan répondit à cette sollicitation en lui octroyant des victuailles. L'abbé Hétêt bénit ces dons lors de la livraison mais « oublia » d'organiser ce moment festif !!!!!

Il érigea au pignon du presbytère, un grand mat, sur lequel il fixa des haut-parleurs !!!! Evidemment cela choqua ses paroissiens Il faut dire que ce genre d'installation n'était pas monnaie courante dans le pays. Ainsi, il diffusait le matin à partir de 11 heures et ce jusqu'à 13 heures des psaumes ou de la musique profane. Monsieur Georges Henry, instituteur de l'école du hameau alla le trouver pour cesser ces diffusions car elles déconcentraient et divertissaient les enfants en classe, et monsieur le maire eut des réclamations de la part d'agriculteurs qui constataient que certains de leurs chevaux étaient affolés. Il se servait également, de

son installation, le jeudi, pour rappeler à certains enfants leur devoir de présence au catéchisme. Il diffusait au gré du vent : « *si quelqu'un du côté de Kerlouët m'entend : dites aux frères Lautout (qui tenaient un garage et ferronnerie) que j'ai besoin de leurs services* »!!!

Il avait encore une autre marotte : il possédait un magnétophone et il l'utilisait fréquemment afin de savoir si quelqu'un le dénigrait. Il avait invité un couple de Pont Melvez avec leurs enfants à venir manger, un dimanche après midi, au presbytère, car celui ci l'avait hébergé lors d'un déplacement pour aider son confrère recteur pour la confession avant Pâques. Il leur dit en préambule que la salle manger était truffée de micros pour enregistrer ce qui allait être dit.

Il fit abattre les arbres autour du placître afin d'en faire des planches avec lesquelles il confectionna un poulailler et une volière car il possédait quelques oiseaux exotiques. Il se faisait faire, par des bonnes volontés, un jardin digne de ce nom. Il possédait également des ruches.

C'était un prêtre très strict avec la religion. En 1955, l'hiver fut rude. L'électrification de St Norgant fut faite cette année là. Les ouvriers qui tiraient les lignes électriques travaillaient durs, logeaient et mangeaient chez Joséphine Savéan. Ils avaient demandé s'ils pouvaient manger de la viande le vendredi afin de conserver leurs forces. Joséphine alla trouver l'abbé Hétêt afin de disposer d'une dérogation. Celui après moult tergiversations accorda la dérogation mais pas pour le vendredi saint.

Un jeune couple avait décidé de se marier le samedi 19 janvier 1957 à Kérien ; il voulut inviter l'abbé Hétêt à la cérémonie religieuse afin de donner un peu plus de solennité à leur union. Mal leur a pris, car ce fut un non catégorique : il ne participerait pas au mariage, célébré le samedi, sous prétexte que le lendemain matin, les participants ne pourraient pas se lever, pour assister à l'office du dimanche !!!!

Il portait toujours un ceinturon militaire sur sa soutane, pour se distinguer des autres prêtres, ce qui faisait dire au chanoine Le Provost lorsqu'il le rencontrait : « *tient voilà la Marine nationale* » ; ou d'une façon plus ironique : « *voici l'ingénieur du son* » pour dénoncer son travers de vouloir sonoriser la paisible campagne!!!. L'été, lorsque le soleil dardait ses rayons, il s'affublait d'un casque colonial blanc qu'il avait dû ramener de son paquetage militaire. Ce qui poussait quelques hardis paroissiens à lui faire la réflexion : « *tu as du oublier de le mettre lors de tes campagnes coloniales et maintenant tout n'est plus en ordre la dedans !!!* »

Lorsqu'il est arrivé, il s'est acheté une moto neuve et ce qui incita Germaine Boutier à lui dire : « *cette moto ne vous portera pas bonheur, car vous avez caché des statues dans la terre* ». En effet, peut de temps après il chuta lourdement à et se cassa quelques vertèbres, ce qui l'obligea pendant un long moment à dormir sur une planche. Ensuite il fit l'acquisition d'une 2cv Citroën bleue.

Au mois de mai, mois de Marie, il organisait des processions de village en village en faisant porter la statue de la Vierge et en entonnant des cantiques et des prières mariales.

Il se faisait inviter chez ses paroissiens, le soir pour assister aux veillées, discuter et jouer avec eux aux cartes ou aux dominos. Il manifestait, parfois, un sans-gêne assez prononcé à telle enseigne, qu'il arriva, un soir, dans une ferme où le cultivateur attardé allait manger de la semoule. L'abbé Hétêt s'exclama qu'il adorait ce plat mais qu'il n'en mangeait pas souvent. Sans y être invité, il s'octroya le plat de semoule. Le cultivateur fut le plus gêné car il n'osa pas faire de réflexion devant monsieur le curé.

Il quitta St Norgant le 12 février 1957 pour prendre les paroisses de Lannebert-Tréméven. En 1958, il fit la connaissance du commandant P Tréhieu qui le conseilla

dans sa démarche d'approche avec le Padre Pio en Italie.

JOSEPH MARIE HETET recteur de Saint Servais

Il fut désigné le 16 août 1966 à St Servais. Il mène une vie d'ascète, il ne boit que de l'eau et jeûne tous les vendredis. Il se rendait deux fois par an voir son père spirituel en Italie.

Comme à St Norgant, il ôta tout le mobilier de l'église qui ne lui convenait pas. Un matin, monsieur le maire, en arrivant à sa mairie, aperçoit l'abbé Hétét en compagnie de quatre hommes en train de charger la chaire à prêcher et quelques meubles. Le véhicule était immatriculé en Belgique. Il disait aux quelques personnes témoins de ce « déménagement » : « *ne vous inquiétez pas ils vont revenir !* » Mis devant le fait accompli, mais étant donné la forte personnalité du recteur, le maire ne voulant pas envenimer la situation, classa l'affaire. N'oublions pas que le Concile Vatican II (1962 – 1965) venait de s'achever et qu'il faisait bouleverser la disposition intérieure des églises. Mais retenons que les relations de l'abbé avec la municipalité n'étaient pas toujours au beau fixe !!!!

Pourtant, il fut l'instigateur de la restauration de l'église qui était en piteux état ; puis de celle de la chapelle de Burthulet. Le financement fut établi par la voie normale, instruit par la mairie, le conseil général et les bâtiments de France. L'abbé apportait également sa pierre à l'édifice, tellement que les instances administratives se demandaient bien d'où il obtenait tout cet argent ! Ces fonds provenaient des quêtes substantielles qu'il obtenait de ses pèlerins, et il démarchait également les riches douairières de son réseau. Ce qui fit écrire au « Canard enchaîné » un article sur ce prêtre atypique : « *le roi des seigneurs* ».

Il organisait des pèlerinages à Kérizinen dans le Finistère¹⁸. Beaucoup de cars avec

des personnes qui croyaient en sa parole, venaient écouter ses prêches lors de l'office du dimanche, en l'église de St Servais. Ensuite, il invitait les fidèles à acheter du gros sel qu'il bénissait. Il leur disait de s'en servir en jetant quelques pincées autour d'eux lorsqu'ils se sentiraient envahir par le démon !!! Beaucoup de ces pèlerins mangeaient au restaurant de monsieur et madame le Deuff à St Servais.

Ce qui l'insupportait le plus était les bals du samedi soir qui se déroulaient au dancing La Romance, appartenant à monsieur le Deuff. En effet, dans les années 1970, ce dancing était très couru et prisé dans la région par la génération du « baby boom ». Cette forte concentration de jeunes gens se rencontrant, aux portes du presbytère et tard dans la nuit, devenait bruyante !!!!. Il dénommait ce dancing : « *la maison du diable* ». Cependant, il ne fit aucune réflexion désobligeante ; lorsque l'atelier du maître verrier quintinais Hubert de Ste Marie posa les vitraux neufs, Alexis le Deuff paya la protection en grillage de ces vitraux afin que les jets de canettes de bière des noctambules du samedi soir ne puissent les casser.

Il a bouleversé la vie de croyants et non croyants. Un jour, il se rend à l'école des religieuses de Callac pour demander où se trouvait le Rwanda. Il avait rencontré dans le train, une jeune femme africaine originaire de ce pays et qui se disait envoûtée par le diable. Il lui avait donné rendez-vous dans son presbytère pour l'exorciser. Ce jour là, il vit les dessins que les jeunes enfants avaient exécutés. Quelques-uns portaient une prédominance de couleur rouge, l'abbé s'exclama que c'était la représentation même du diable !!!

Il n'était pas rare de le rencontrer dans son église, allongé de tout son long ou prostré devant le petit autel portant le tabernacle. Beaucoup de ses paroissiens ou visiteurs, en voyant ce tableau, faisaient

¹⁸ Lieu-dit situé sur la commune de Plounévez-Lochrist où la Vierge Marie et Jésus seraient

apparus à Jeanne-Louise Ramonet à plusieurs reprises entre 1938 et 1965. L'Église catholique n'a pas reconnu l'authenticité de ces apparitions...

marche arrière ! Lors de ses sermons le dimanche, il « attaquait » souvent verbalement ses paroissiens en faisant des remontrances désobligeantes ; il faisait souvent allusion aux sommes d'argent assez conséquentes qui lui manquaient pour mener à bien la restauration de l'église et de la chapelle. Evidemment il sollicitait ses fidèles.

Lorsqu'il eut restauré l'église de St Servais, il s'attaqua à la chapelle de Burthulet. Cette chapelle était en mauvais état. Le conseil général, sous l'impulsion du marquis de Kerouartz, conseiller général, fit installer du papier goudronné en guise de toit afin de mettre la nef hors d'eau. L'abbé Hétêt se mit encore en quête de l'argent nécessaire à la restauration de cette chapelle. Il se rendit à plusieurs reprises au Canada et aux Etats Unis pour faire des conférences ; il fit publier une annonce dans un magazine hebdomadaire en langue anglaise, généraliste, de grande notoriété : The New Yorker. Cette article disait en substance : « *prêtre breton à la recherche de financement pour restaurer chapelle de grande facture.* » Cet encart ne resta pas lettre morte, il reçut de substantiels dons de vieilles américaines qui permirent, avec l'argent des différents organismes étatiques, de restaurer cette chapelle.

L'abbé disait, à son retour des USA, qu'il avait pêché un gros saumon en métal précieux !!! Cependant, il était très opaque sur la provenance de ses finances.

Cette scène fut immortalisée dans le vitrail de l'oculus situé dans le mur pignon ouest de l'édifice. En effet, on y voit l'abbé Hétêt allongé sur sa couche interpellé par le Padre Pio et en arrière plan des personnages qui ne sont autres que ses paroissiens qui s'affairent à la restauration

de leur chapelle. Padre Pio lui dit de se réveiller car les moyens de la renaissance de l'édifice de Dieu et des hommes sont là !

Il se rendait deux fois par an, en Italie, afin de rencontrer son « père spirituel » le Padre Pio.

Le 14 mai 1972, Notre Dame du Très-Saint-Rosaire de Kérizinen entra en grande conversation avec l'abbé, selon ses révélations. Les journaux locaux s'en firent l'écho. Ses deux sœurs qui vivaient à Kervazingar en Plougastel, se faisaient interpellé par des habitants lorsqu'elles se rendaient au bourg faire leurs emplettes. Ils leur demandaient des explications sur les visions qu'avait eues leur frère. Elles restèrent recluses un certain temps chez elles, tant elles en avaient honte

Démissionnaire pour raison de santé le 15 août 1975 il se retira à Kervazingar-Izella, Plougastel-Daoulas. Il entra à la Maison de retraite du Cèdre de Saint-Brieuc le 26 septembre 1996 (après hospitalisation à Vannes). Là, affublé d'une cape noire, il déambulait dans les couloirs et de cellules en cellules lisant son bréviaire, à telle enseigne qu'il sera dénommé : « *l'ange noir* ». Il y décède le 18 mars 2004 à l'âge de 97 ans.

Sa gouvernante aura laissé un souvenir de femme d'une énorme gentillesse, d'une grande bonté et serviable au possible; elle savait que l'abbé Hétêt n'était pas aimé de ses paroissiens et elle se confiait à ses proches en leur disant : « *cela n'aurait pas été pire pour moi même si j'avait été mariée* », car en fait, c'est elle qui subissait tous les désagréments journaliers d'un presbytère et les sauts d'humeur de l'abbé !!!! Car l'abbé n'était souvent présent.

VITRAIL EN L'HONNEUR du PADRE PIO et de NOTRE - DAME
dans l'Eglise de ST. SERVAIS 22160
1974

Lancette de gauche - de bas en haut

- **4ème tableau** : cadeau de bienvenue, votre prêtre est guéri, dans son hôtel, sans l'avoir demandé, d'un étournement très gênant, lequel l'obligeait à porter coiffure.
- **3ème tableau** : 1958, votre prêtre à Lannebert 22 290, sur le conseil du Commandant P. Tréhieu, visite une châtelaine qui lui offre le pèlerinage à Notre-Dame des grâces auprès de Padre PIO. A Rome, il assiste à une audience de Pie XII.
- **2ème tableau** : en 1954, à St. Norgant 22480. Entre les deux consécérations, votre prêtre est envahi de parfums de roses - sorte de visite du Padre PIO annonçant beaucoup de grâces
- **1er tableau** : juillet 1947. les journaux de Tunis rapportent la guérison d'une fillette, aveugle de naissance, par le Padre PIO, capucin stigmatisé. Pour la première fois, votre prêtre entendait parler du Padre PIO



Lancette de droite - de bas en haut :

- **4ème tableau** : février 1969, en songe, la bienfaitrice principale voit votre prêtre, à la pêche, tirant un saumon de taille fantastique. Elle le lui remettra sous la forme d'un don.
- **3ème tableau** : décédé le 23 septembre 1968, le Padre PIO apparaît en songe à votre prêtre le 21 janvier 1969 et lui annonce que tout l'argent nécessaire va lui être donné, d'abord un gros «paquet», puis quantité de petites sommes.
- **2ème tableau** : à St. Servais, septembre 1966, Mr. H. Gloaguen, Vicaire Général, lui demande de s'occuper de la chapelle qui tombe en ruines.
- **1er tableau** : mourant du cœur, votre prêtre en confession, le vendredi 12 juin 1964, demande sa guérison. Le lendemain, samedi, le Padre PIO le guérit instantanément, après l'Angélus de midi.



Quittons ce vitrail et considérons l'élément de vitrail isolé à gauche, sous le cintre : la scène représente votre prêtre, en juillet 1968, se confessant pour la dernière fois à Padre PIO. Celui-ci lui donne l'assurance qu'il pourra restaurer «rapidement» église et chapelle.

Au dessus des tableaux, les silhouettes de l'église et de la chapelle restaurées, avec la date 1974. Au sommet Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire de Kerizinen qui eut la grande bonté d'apparaître à votre prêtre, le 14 mai 1972.

Lorsque ce dimanche dans l'octave de l'Ascension, Notre-Dame apparut à la place même qu'occupait sa statue dans l'abri de Kerizinen, voulait-elle autre chose que confirmer ses apparitions et ses messages à Marie-Jeanne-Louise Ramonet ?

Oui, je l'ai vue ! Toute pureté ! Toute lumière ! Toute beauté ! Tout bonheur ! Notre Maman du Ciel ! Merci, Maman ! Au revoir, Maman !

Monsieur le Vicaire Général, Henri Gloaguen a annoncé qu'il présiderait le pardon de la chapelle, le dimanche de la Trinité, 9 juin 1974 et qu'il consacrerait l'autel de l'Eglise de St. Servais, le dimanche 7 juillet à 10 heures. Derrière le retable-tabernacle de l'autel du Très Saint-Sacrement, on peut lire ce qui suit :

« Grâce au grand capucin stigmatisé, le Padre PIO. décédé le 23 septembre 1968, son fils spirituel Joseph, Marie Hétet a pu faire mieux que restaurer cette église et la chapelle de Burthulet, de 1966 à 1974.

Deo gratias !

Qui était ce Padre Pio ?

Padre Pio est le nom d'un capucin et prêtre italien né Francesco Forgione, le 25 mai 1887 à Pietrelcina (province de Bénévent, en Campanie, Italie), mort le 23 septembre 1968 à San Giovanni Rotondo (Italie). Il prit le nom de Pie (en italien Pio), en hommage à Pie V, quand il rejoignit l'ordre des frères mineurs capucins. Il fut connu pour être le premier prêtre et l'un des rares hommes à qui on

attribue les stigmates du Christ lors de la crucifixion). Il a été canonisé par l'Église catholique romaine en 2002 sous le nom de Saint Pio de Pietrelcina.

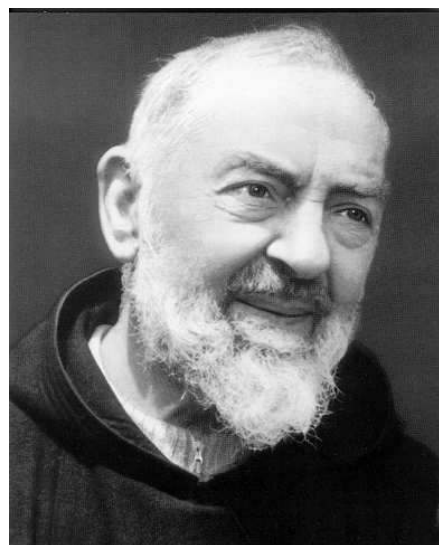
Les gens lui couraient après. Il dut s'entourer de gardes du corps afin d'empêcher que les femmes ne l'accrochent.

Cet engouement pour ce personnage était de plusieurs ordres :

- beaucoup allait le voir par curiosité,
- d'autres pour le merveilleux,
- pour la spiritualité. La vie des personnes qu'il rencontrait étaient bouleversées alors elles lui demandaient des grâces car il accomplissait des miracles (les témoignages de guérison sont nombreux).

Certains disaient que cela était une forme d'hystérie.

Peu avant sa mort le 22 septembre 1968, les stigmates qu'il portait depuis 50 ans disparurent. Les nombreux témoignages gênent beaucoup d'esprits rationnels. La vie entière du Padre Pio reste un mystère que la science ne peut expliquer.



Procès de Querhoent contre les vassaux

12 février 1688 : Sébastien de Kerhoent répond à ses domaniers – une conséquence de la Révolte des Bonnets rougesⁱ.

Si les travaux récents sur la révolte des Bonnets rouges remettent en cause l'ampleur de la répression des troubles par le pouvoir royalⁱⁱ, il demeure néanmoins que, dès septembre 1675, certains seigneurs profitent de la présence des troupes commandées par le duc de Chaulnes pour faire valoir leurs intérêts face à leurs vassaux.

Le document ci-dessous, transcrit dans sa forme originale, en est un exemple. Sébastien de Kerhoent, marquis de Coetanfao, en Séglien, et seigneur de Loguevel, en Locarn, intervient dans le procès opposant ses domaniers à Grégoire Jannouⁱⁱⁱ, le meunier de sa seigneurie. Le litige porte sur l'obligation qui leur est faite de recourir à ce moulin alors qu'il est situé « hors la banlieue », c'est-à-dire hors des limites imposées par la coutume. Cette exigence est d'autant plus incompréhensible qu'elle n'apparaît pas dans les aveux et dénombremens que Sébastien de Kerhoent soumet aux commissaires de la réformation du terrier de Bretagne en novembre 1682^{iv}.

Transcription du Procès

Contredits pour messire Sébastien (mot illisible), cheff de noms et d'armes de Kerchoent, chevalier seigneur marquis de Coatanfao intervenant, aux escrits et produits, (mots rayés) de Charles Le Borgne, François Le Moal, Paul Quéré, Yvon Coz filz, Janne Jégou, Anne Le Coz, Françoise Jan veuffve de deffunt François Le Menez, François Robin, Rolland et Marie Le Moal, Jan, Goulfen et Louise Le Godec, Margueritte Le Merer, Janne Le Sidanner, Pierre Moisan et François Le Tiec, Yves Moisan, Anne Gueguen sa femme, et François Guillou et Marie Lauset veuffve, déffendeurs, contre Grégoire Jannou de (?) principal et à l'incident de lettres de François Le Moal et Paul Quéré.

Par les productions des parties deffenderesses, Il se voit qu'elles ne se servent point de mesmes deffenses, car Charles Le Borgne et consorts scavent que leurs procès n'est pas soutenable et ne se fondent que sur les lettres du 3^{eme} 7^{bre} dernier prises contre la déclaration du 22^{eme} 7^{bre} 1675.

Et Yves Moisan et François Guillou et femmes veulent soutenir que leurs auteurs ne sont pas dénommés dans lad^{te} déclaration de 1675 et qu'ils sont hors la

banlieue du moulin dud. Seigneur, et ne s'y estre jamais soumis.

Comme tous les deffendeurs à la réserve de trois et veulent prévaloir des d^{tes} lettres royaux, il est à propos de commenier par lux, et de faire voir au siège que les d. lettres sont nulles, défectueuses, obreptices, et subreptices.

Elles sont obreptrices et subreptrices en ce qu'on y a déguisé, et tronqué la vérité et adjoussé de faux faits en recelant les véritables. Prenant les qualités des parties denommées dans les d. lettres le siège voira qu'il n'y a que Paul Quéré et François Le Moal de desnommés, avec ce mot « et autres » leurs consorts vassaux de la seigneurie de Loguevel.

Or le d^t seigneur intervenant soutient que ces mots (et autres) sont trop vagues et qu'il n'y que les dénommés dans les d. lettres qui s'en peuvent prévaloir qui sont les d. Moal et Quéré, parce que les rescripts des princes sont des graces qui ne se doivent étendre qu'aus seuls impétrans et comme ces mots et autres consorts se pourraient expliquer differament (mot illisible) en les apliquant à tous les vassaux de Loguevel qui sont au nombre de (mot rayé) trois cents ou environ dont il n'y a pas la septieme partie au procès, ce qui seroit d'une dangereuse conséquence.

Si on les veult appliquer à tous ceux qui sont dénommés au procès. Il se trouve que Yves Moisan et femme, François Guillou et Marie Lauset qui sont parties au procès ne se veulent pas prévaloir des d. lettres.

Si ces (mot illisible) ne s'appliquent qu'aux consorts des dits Moal et Quéré comme ils n'ont (mot rayé) à voir que dans deux ou trois tenues, et qu'il y a plus de traise tenues qui se veulent exempter de suivre le moulin dud. Seigneur qu'ils ont suivi de tout temps, il n'y auroit que les détenteurs des d. deux ou trois tenues qui s'en pouroient servir.

S'ils s'efforcent de dire qu'ils entendent que ces mots (et autres) comprennent les noms de tous ceux qui plaident actuellement à la réserve des trois personnes cy de plus dénommées, le dit seigneur leur répond que les premiers termes de l'exposé de leurs lettres sont faux, sur ce que ils avancent que Grégoire Jannou meunier du moulin de Kergrois les a appelé et convenu pour suivre le distroit dud^t moulin.

Car le d^t seigneur subioine en l'endroit les actions que le dit Jannou a fait aus d. deffendeurs, il y a une première du mois de may 1679 qui est vers les seuls détenteurs de Loguevel Bihan qui voulurent discontinuer d'aller aud. moulin pendant que tous les autres deffendeurs suivoient le d. moulin. La seconde est du vingt et quatre septembre mil six cents quatre vingt et six qui comprend plusieurs autres, et qui fait le sujet de ce procès. Mais on n'y trouvera pas que le nom de François Robin qui (mot rayé) se qualifie de partie au procès, soit comprins dans aucune action, (mots rayés), ainsi il est faux sault correction d'avancer qu'ils ont esté convenus pour suivre le distroit du d^t moulin.

Et on peut demander au d^t Robin comme il est partie au procès car il n'est ni deffendeur, ni demendeur par les demandes, cy de plus on a prouvé qu'il n'est pas deffendeur, et pas parmi les actes produits au procès il ne paroît aucune demande precedentes ni d'intervention de

la part dud^t Robin, qu'une simple requeste signiffiée au procureur dud^t Jannou qui n'est pas controllées ainsi outre le faux exposé des d. lettres.

Il se trouve qu'il doibt cent livres d'amande pour n'avoir pas controller son intervention.

(Subloim ?) les d ; deux exploits chiffrés et cotés a.a.2 .p

Venant au fond des lettres le siège voit qu'elles roulent sur un faux exposé entier qu'ils n'ont aucunement prouvé lorsqu'ils allèguent qu'ils n'ont point esté révoltés, qu'ils n'ont fourni déclaration au seigneur intervenant que pour marquer leurs submissions que le dit seigneur a sugéré au nottaire par un esprit de dols et de fraude d'employer en leurs déclarations qu'ils se soubmettoient à la suite de son moulin, même hors la banlieue, qu'ils n'y ont jamais consenty, et que cette clause a esté adjouttée contre leur volonté par des nottaires de Coatanfao quoy qu'ils ne relèvent pas de la d^t terre, ainsi de celle de Loguevel. Voila sommairement les motifs de leurs lettres.

Or le dit seigneur ne peut digérer ni souffrir une injure si sanglante, de voir que l'effronterie de ses vassaux aille au point de soutenir qu'il a suggéré un faux acte, car il soutient que les impétrants denommés dans les d. lettres ayants formellement contesté avoir consenti, ni donné aucun gré de les soubmestre à la suite du moulin de leur seigneur même hors la banlieue, et soutenu que cette clause vient de la sugestion dud^t seigneur. Ils ne peuvent se pourvoir par lettres de restitution, mais (mot rayé) sont tenus d'inscrire le dit acte de 1675 de faux, ce qu'ils sont sommés de faire.

La raison est que les princes n'ont accordé les lettres de restitution et de rescission qu'à ceux qui vont contre leur propre faits et avouent avoir consenty un acte ou obligation par suasions, dols ou fraude, et comme ils dénieient avoir consenti le dit acte, ils doivent estre décheus du secours

des d^{es} lettres, et n'ont que la d^e voie de faux.

Et sans se départir de la d^e exception sur laquelle le d. seigneur requiert estre préalablement fait droit, il exposera sommairement la fausseté des faits qu'ils ont allégué en disant qu'ils n'ont point esté révoltés puisque tout le canton l'estoit, et qu'ils doivent leurs vies et leurs biens à leur seigneur qui a eü la bonté de cacher leurs séditions.

C'est encor une imposture d'avancer qu'ils n'ont fourni la déclaration de 1675 que pour marquer leur soumission, car ils estoient contraints et obligés par la nature du fieff, et de leur serment de fournir déclaration à chaque changement de seigneur, en ce rencontre la terre de Loguevel escheut en ce temps au seigneur de Coatanfao, par la mort d'un de ses cadets qui en avoit joui paisiblement sans que les deffendeurs eussent pansés à s'exempter de la d^e suite de moulin.

Ainsi, ils n'ont fait que leur devoir en fournissant la d^e déclaration de 1675 et se soumettant à la suite du d^t moulin même hors la banlieue qu'ils suivoient de précédent. Et quoyque le dit seigneur de Coatanfao ne soit aucunement tenu, ni obligé de se justifier son innocence en l'endroit des d. vassaux rebelles, il veut faire voir au siège l'impossibilité des dits faits, car bien loing d'avoir esté le 22^e septembre 1675 en son château de Coatanfao, il prouvera qu'il estoit ~~en ce~~ ~~temps~~ auprès de Monseigneur le duc de Chaulnes qui l'envoya en ce temps de la ville de Quimper désarmer quinze ou saize paroisses révoltées : ainsi il luy estoit impossible de suggérer des clauses d'actes à des nottaires de Coatanfao en l'évêché de Vannes.

Si on considère le dit acte du 22^{eme} septembre 1675, le siège jugera qu'il estoit impossible qu'aucun nottaire eust inséré une silabe dans le corps dudit acte sans le gré des parties car le premier qui y parle est Missire Germain Guillou ptre déttenteur de la tenue Jaffray à Quenecanbleih, les autres y avoient conviés

Missire Yves Guillou l'ainné et le jeune deux ptes de leurs parents et interessés dans les d^{es} tenues, et comme les ptes sont les moteurs de toutes affaires de la campagne, sont instruits de tous leurs droits, et de ceux de leurs parents ils n'auroient eü garde de faire la d^e déclaration et s'y employer la clause expresse de se soubmettre à la suite du moulin dud. Seigneur même hors la banlieue.

C'est encor une illusion d'avancer que les nottaires de la juridiction de Coatanfao n'ont pas peü obliger les d. vassaux, égard qu'ils n'en relèvent pas, car c'est errer contre la maxime du palais et l'usage général du royaume de soutenir que toutes parties ne puissent pas contracter devant les nottaires et tabellions ou elles se rencontrent, et d'une proposition si absurde il faudroit insérer qu'un domicilié de cette ville seroit obligé de venir de Paris ou Rennes pour s'obliger par acte devant nottaires, en la ville (de) Carhaix, ce qui est ridicule.

Et même la coustume de cette province donne (mot illisible) plus grande liberté puisque par l'article dix elle permet à toutes personnes de se soubmettre à la juridiction du juge, au distroit duquel ne sont demeurants, ni justiciables.

Après avoir prouvé la nullité et incompre (?) des d. lettres, fait voir leur déreglement et qu'il n'y a que la voie de faux à prendre contre la déclaration de 1675, relevé les faux faits avancés dans les d. lettres par les impétrans le dit seigneur propose encor une nullité contre les d. lettres par une abondance de droit qui est sans réponse.

Cette nullité se prend de ce que les impétrants ont laissé écouler douze ans entiers sans se pourvoir contre l'article 286 de la coustume y est formel sans qu'on puisse alléguer les causes de dols, forces ou violence car il n'y a aucun acte qui parle de forces, violence ni dols, il auroit fallu, en retournant du lieu ou ils se prétendroient violentés, faire une déclaration devant les juges, ou nottaires de leur domicile comme ils auroient passé

le d. acte par violances ce qui ne se rencontre pas.

L'article 207 est encor plus formel puisqu'il déclare que les révisions de contracts et distracts se prescrivent par laps de dix ans, et que cette prescription courra contre les mineurs et autres ainsi il y a encor une folle intimidation évidente contre les d. lettres en ce que l'acte est du 22. 7^{bre} 1675 et les lettres du 3 septembre 1687 qui font douze ans entiers fors dix neuf jours.

Or, demeurant pour constant que les d. lettres sont obreptrices et subeptrices et nulles, défectueuses et hors le temps, il faut insérer que la déclaration de 1675 demeure dans sa force et teneur et que les d. (mot rayé) déffendeurs doivent estre condamnés conformément à la d^e déclaration aux fins de la demande dud. Jannou meunier.

Venant à Yves Moisan, Anne Gueguen, et Marie Lauset veuffve Mathurin Clévédé, le seigneur intervenant resence de faire voir que leurs auteurs ont parlé dans le d. acte de 1675 et soutient que les d. deff^{ts} ayant de tous temps suivy le moulin en question sans aucune opposition.

Ils sont non recevables à présent à demander qu'ils soient déchargés de la d^e suite.

Aux moyens conclut à ce que les d. deff^{ts} soient déboutés de leurs lettres royaux tant par folle intimisation que les nullités et raisons cy de plus alléguées et qui seront par justice suplées et que sans y avoir égard les d. deffendeurs soient condamnés de suivre le distroit du d. Moulin de Kergroas encor qu'ils soient hors la banlieue par provision et dépense et que au surplus les fins et conclusions prises par l'exploit du d. Jannou lui (mot illisible) par même provision, dépenses et interests refusant les autres droits et actions, et de le pourvoir par les voies de droit contre l'insolence des vassaux.

Toussaint Le Roux, ad^t en la cour, reçut huit livres dix sols.

Signifié et déllivré coppie à M^e Pierre André, procureur advier (?) à ce qu'il n'en ignore en parlant à son clerc (mot illisible) en son estude cy à Carhaix, ce jour (mot rayé) douziemme (mot rayé) fevbrier mil six cent quatre vingt huit, (mot illisible) troix (mot illisible)

Thépault

Ce genre de texte n'est pas toujours accessible à la lecture, ni à la compréhension, pour le commun des mortels, qui ne pratique pas les archives. Néanmoins nous avons voulu vous « initier » au travail auquel s'adonnent les passionnés d'histoire pour permettre aussi aux béotiens de prendre connaissance de celle-ci. Pour une meilleure compréhension, il est souvent nécessaire de lire le texte à voix haute.

Ci-dessous quelques définitions de mots inusités :

Ainsi, autant par ses affirmations que par ses dénégations, Sébastien de Kerhoent nous livre d'intéressantes indications sur les suites immédiates de la révolte des Bonnets rouges dans la région de Locarn :

- Elle a concerné un grand nombre de domaniers,
- Mais l'urgence imposait que l'essentiel des troupes soit déployé dans la région de Quimper,
- Toutefois, un acte notarié semble bien avoir été imposé aux domaniers de la seigneurie de Loguevel le 22 septembre 1675, les prêtres jouant le rôle de médiateurs.

Comme souvent en de pareils cas, les domaniers usent de leur force d'inertie pour ne pas se conformer aux exigences de leur seigneur et ce n'est qu'en réponse à une action en justice intentée, près de 13 ans après les faits, par Grégoire Jannou, le meunier, qu'ils remettent en cause l'acte du 22 septembre

Contredits : au pluriel = Écritures servant de réponses à la production de la partie adverse (en fait il s'agit des conclusions en réponse)

22ème 7bre 1675 : 22 septembre 1675

ladte : la dite

banlieue : hors des limites imposées par la coutume (hors étendue de l'obligation)

Dtes : dites

Commenier par lux : terme médical, briser en petits morceaux

Obreptices : grâces obtenues en taisant une vérité

Subreptices : grâces obtenues en disant un fait faux

Adjoussé : ajouter

Rescripts : à la base : Une réponse du pape sur quelque question de théologie, pour servir de décision ou de loi. On nomme également ce rescrit Bulle ou Monitoire. par extension : un avis du pouvoir royal.

Impétrans : Celui, celle qui a obtenu des lettres du prince, ou quelque bénéfice

Tenues : pièce de terre, et plus largement une ferme (bâtiments et terres)

Le distroit du moulin : étendue soumise à une juridiction ou une obligation (= district)

Seigneur subioine : le seigneur participe à l'action en justice intentée par le meunier

Esprit de dols : tromperie, fraude

Lettres de restitution et de rescission : Restitution = Jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté. rescision = cassation

Ptres : prêtres

Récisions de contracts et distracts

Par laps : par tranches

Nous ne connaissons pas le jugement porté sur ce litige mais il démontre, comme d'autres, que les rapports entre les seigneurs et leurs domaniers se tendent fortement à la fin du XVII^{ème} siècle^v et au début du XVIII^{ème} siècle au bénéfice des premiers, alors que la période précédente, même si elle n'était pas exempte de procès, donnait plus l'occasion aux parties de conclure leurs différents par un compromis.

Vincent Prudor – avril 2013.

ⁱ Archives départementales des Côtes d'Armor – 2 E 512. Je remercie Jérôme Caouën de m'avoir transmis ce document.

ⁱⁱ Voir notamment les travaux de Gauthier Aubert, enseignant à l'université de Rennes 2. Son mémoire en vue de son habilitation à diriger des recherches porte précisément sur les révoltes du Papier timbré et des Bonnets rouges et leur répression. Je le remercie de m'avoir communiqué son travail relatif à la partie rurale de ces événements.

ⁱⁱⁱ Grégoire Jannou a pris à ferme le moulin de Kergroas, en Duault, le 14 novembre 1676 moyennant un fermage de 150 livres tournois (Minu et déclaration des terres de Loguevel du 7 août 1677 transcrit par Jérôme Caouën).

^{iv} Archives Nationales – Domaine de Carhaix – P 1544 volume 6 – page 325 et suivantes.

^v Par exemple, l'Arrêt du Parlement de Rennes du 15 juin 1694, connu sous le nom d'Arrêt de Lostanlen, institue l'obligation qui est faite au convenancier congédié de payer la totalité des frais de prisage lorsque la tenue sous domaine congéable relève de l'usage de Poher. Par ailleurs, certains seigneurs n'hésitent pas à contrefaire les mesures des grains, bases des redevances en nature, comme l'atteste le factum rédigé par René-François Le Guyader en 1711 contre Guillaume Charrier, abbé de l'abbaye Sainte Croix de Quimperlé et à ce titre, seigneur de Callac : « ... De sorte que le boiseau en pierre excède la description outrée faite par le procès-verbal 1°. d'un demy poulce en profondeur. 2°. d'un demy pied de circonférence intérieure par le bas. 3°. de trois poulces par le haut ... »

(Archives départementales des Côtes d'Armor – 85 J photographié par Jérôme Caouën),